

Table des matières

1. Nos partenaires cotisants.....	3
2. Mot du président	4
3. Procès verbal de l'assemblée générale de la Chambre jurassienne d'agriculture à la halle polyvalente de Glovelier, vendredi 4 mars 2011 à 9h30.....	6
4. Contexte 2011 et politique agricole	12
5. Statistiques de l'agriculture jurassienne	14
6. Météo et récoltes.....	15
7. Economie végétale.....	15
7.1 Fourrages	15
7.2 Céréales fourragères.....	15
7.3 Céréales panifiables	16
7.4 Oléagineux	16
7.5 Betteraves	16
8. Economie animale.....	17
8.1 Production laitière.....	17
8.2 Evolution des volumes de lait produits dans le Jura	18
8.3 Marchés publics.....	19
8.3.1 Bovins	19
8.3.2 Ovins.....	23
8.4 Porcs	23
8.5 Elevage chevalin	24
8.5.1 Ecoulement des poulains	25
8.5.2 Lancement d'un projet LPR filière cheval.....	25
9. Groupes de travail et projets CJA en cours.....	26
9.1 Groupe de travail sociétés régionales	26
9.2 SolAirEau	27
9.3 Valorisation de la viande	27
9.3.1 Etude de marché et mesures pour la vente directe	27
9.3.2 Projet Salers.....	28
9.3.3 Restauration collective	28
9.4 Betteraves	29
9.5 Eaux	29
9.6 Vergers+.....	29
9.6.1 Mise en valeur des produits des vergers	30
9.6.2 Pérennisation des vergers	30
9.6.3 Cours de formation	30
9.7 Parc Naturel Régional du Doubs	31
9.8 Pâturages boisés.....	31

9.9	Planification de la fumure sur les pâturages d'estivage	32
9.10	Projet pilote : contributions à la qualité du paysage.....	32
9.11	Réseaux OQE	33
9.11.1	Réseau OQE Vendline-Coeuvatte	33
9.11.2	Réseau OQE Baroche	33
9.11.3	Nouveaux réseaux OQE : Delémont et Chevenez.....	34
9.11.4	Futurs réseaux OQE	34
9.11.5	Cofinancement cantonal	34
9.12	Prévention des dégâts de sanglier	35
10	Protection de l'aire agricole.....	35
11	Défi énergétique	37
12	Dépannage agricole.....	37
13	Collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois.....	38
14	Fondation Rurale Interjurassienne.....	38
14.4	Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale.....	39
14.5	Formation continue.....	39
15	Communication agricole	40
15.4	Fenêtre sur l'agriculture :.....	40
15.5	Brunch du 1 ^{er} août.....	40
15.6	Stand de communication agricole.....	40
15.7	Terrien interjurassien.....	40
15.8	Hebdomadaire AGRI	41
15.9	Action franc fort	41
15.10	Concours suisse des produits du terroir	42
15.11	Char Marché-Concours national de chevaux	42
16	Assurances.....	43
16.4	Caisse maladie AGRISANO	43
16.5	Assurance globale pour le personnel d'exploitation.....	44
16.6	Autres activités du secteur « assurances »	44
17	AJAPI.....	45
18	Service de renseignements juridiques	45
19	Programme d'activités 2012	46
19.4	Politique agricole	46
19.5	Animation rurale et groupe « jeunes agriculteurs »	46
19.6	Etude de la filière cheval	46
19.7	Préservation de l'aire agricole	46
19.8	Economie laitière	47
19.9	Promotion de l'agriculture	47
19.10	Bourse d'échange de service et d'équipements agricoles.....	47

1. Nos partenaires cotisants

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI ARCJURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE TACHETEE
ROUGE
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
FETE DES PAYSANS JURASSIENS
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
ASSOCIATION DES ETALONNIERS DU JURA
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Faverge 5 - Case postale 100

2853 COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.53.54 / 55

Fax : 032 / 426.78.71

e-mail : info@agrijura.ch

Site internet : www.agrijura.ch

Secteur assurances

Case postale 140

2853 COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.83.01 - Fax : 032 / 426.78.71

e-mail : info-ju@agrisano.ch

2. Mot du président

Généralités

Chaque année passée nous apporte son lot d'évènements heureux ou malheureux, qu'ils soient planétaires, nationaux ou régionaux. 2011 n'aura pas échappé à la règle; le tsunami au Japon et l'accident nucléaire de Fukushima en sont la preuve. Plus heureux est le passage de la population mondiale à sept milliards d'êtres humains. Plus près de chez nous, une crise monétaire s'est amorcée en Europe, dont les conséquences ne sont pas encore toutes mesurables. Ou le lancement d'une nouvelle politique agricole pour les années 2014 et 2017 qui fera encore couler beaucoup d'encre, tant les avis entre la base et les politiques divergent.

Energie

Après la catastrophe nucléaire du Japon, certains pays, dont la Suisse, se sont posés des questions sur la sécurité de leurs centrales et l'avenir de celles-ci. La pression des mouvements anti-nucléaires a poussé nos autorités à revoir leur politique énergétique. On peut saluer le courage de notre ministre de l'énergie qui a osé proposer des délais de suppression de l'atome en Suisse. Un courage moins apprécié lorsqu'elle prenait des décisions au département de l'économie, notamment sur les sujets agricoles. Dans ce contexte, l'agriculture suisse aura un rôle important à jouer. Elle a sans aucun doute des moyens intéressants pour produire de l'énergie verte. Certains projets déjà réalisés comme le biogaz, les panneaux solaires ou les éoliennes (même si celles-ci ne font pas l'unanimité) en sont la preuve. Toutefois, notre agriculture ne doit pas tomber dans les griffes de promoteurs avides d'argent facile qui s'arrangeront toujours pour s'approprier les bénéfices. Les retombées économiques de cette future politique énergétique doivent profiter impérativement aux régions concernées et non à quelques sociétés privées zurichoises ou autres. L'exemple actuel des éoliennes sur les crêtes jurassiennes doit nous servir de leçon. Il sera donc très important que les autorités fédérales et cantonales soient vigilantes sur ce dossier. Cependant, il est de notre devoir de veiller à ce que l'agriculture reste en priorité une productrice de biens alimentaires.

Alimentation

Dans le même temps, la population sur la planète, mais aussi dans notre pays, ne cesse d'augmenter. Sachant que tout être humain a droit à une alimentation en suffisance, quelle politique devons-nous élaborer pour y parvenir ? Dans un premier temps, il faut lutter activement contre le bétonnage des terres cultivables. Pour exemple concret, Novartis avait-il besoin de demander le dézonage de terrain pour sauver des emplois ? Est-il normal qu'une entreprise comme celle-ci fasse des bénéfices mirobolants sur le dos de ses employés et de l'agriculture ? La production d'une alimentation de qualité est primordiale. Cela passe par un équilibre entre une production

intensive sans limites et l'utilisation d'engrais ainsi que de produits phytosanitaires de manière raisonnable afin de préserver la fertilité de nos terres. Sur le plan politique, les autorités de ce monde doivent comprendre que l'agriculture n'a pas sa place dans les négociations de l'OMC. La spéculation sur les produits alimentaires doit être interdite. Ces derniers doivent disparaître de la spirale du libéralisme économique. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on pourra garantir un revenu décent aux paysans de ce monde et un accès à la nourriture à tous.

Perspectives jurassiennes

Fort de ce constat, notre agriculture doit se profiler dans l'avenir et se fixer des objectifs. Le droit à l'alimentation pour tous ne veut pas dire que tout le monde mangera la même chose ; le monde sera toujours fait de gens plus aisés et d'autres plus défavorisés. Notre situation économique, notre monnaie forte, nos structures, etc. nous poussent à une production de haute qualité avec une forte valeur ajoutée. En clair, nous devons viser le « haut de gamme ». La création de commissions ou groupes de travail tels que « Cheval FM », « Lait », « Ovins, caprins », « Agriculture biologique », etc. va dans ce sens. Il faut maintenant tout mettre en œuvre pour faire adhérer la base à des projets concrets.

Rôles de la CJA

La Chambre jurassienne d'agriculture a un rôle important à jouer dans le développement rural de notre canton. Sa collaboration avec la FRI et le Service de l'économie rurale est indispensable pour élaborer des projets. Une restructuration de notre mode de fonctionnement s'avère également nécessaire. Les propositions du groupe de travail créé à cet effet devraient améliorer la communication et le dynamisme entre les régions et les membres concernés. Les résultats de ce projet sont détaillés dans le présent rapport. A la vue de ce qui précède, on peut admettre que nous possédons toutes les cartes en main pour développer notre agriculture. Toutes sauf une, paysannes et paysans, à vous de déposer la vôtre dans notre jeu pour nous donner toutes les chances de réussite. A cet effet, nous sommes confiants puisque suite à la campagne d'adhésion positive lors du recensement 2011, vous avez été plus de 95% à nous avoir fait confiance. Ceci est un signe encourageant pour la direction et le comité qui vous assurent de leur motivation pour poursuivre leurs efforts. 2012 sera, pour nous, l'année de la jeunesse paysanne. Il est particulièrement important que nos futurs successeurs participent à nos démarches. Nous avons besoin de connaître leurs avis, leurs convictions. Nous aimerions pouvoir construire ensemble l'avenir de l'agriculture jurassienne. C'est dans ce but que nous avons créé le groupe de jeunes paysans jurassiens. La détermination de ces derniers mélangée à l'expérience des anciens nous apportera à coup sûr, les arguments nécessaires pour affronter les défis à venir.

Le président : Philippe Jeannerat

3. Procès verbal de l'assemblée générale de la Chambre jurassienne d'agriculture à la halle polyvalente de Glovelier, vendredi 4 mars 2011 à 9h30

Ordre du jour :

1. *Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA*
 2. *Désignation des scrutateurs*
 3. *Procès verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2010*
 4. *Rapport d'activité 2010*
 5. *Programme d'activité 2011*
 6. *Comptes 2010, budget 2011*
 7. *Informations de la Fondation Rurale Interjurassienne*
 8. *Actualités de l'Union Suisse des Paysans*
 9. *Divers*
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 45 en saluant les membres présents ainsi que les personnalités qui ont répondu à l'invitation, en particulier, Mme Marie-Anne Meyrat, conseillère communale de Glovelier, Raphaël Schneider, deuxième vice-président du parlement jurassien et Michel Probst, ministre de l'économie et de la coopération. Il donne connaissance de quelques excuses et indique qu'une liste des excuses peut être consultée.

Dans son discours d'ouverture, Philippe Jeannerat revient sur les problèmes que rencontre la production laitière depuis l'abandon du contingentement laitier en 2009. Il salue l'engagement des parlementaires jurassiens à Berne qui soutiennent la solution proposée par Andreas Aebi. Il déplore que le nouveau système de paiement du lait à la qualité assure une qualité supérieure au lait suisse sans en assurer un prix en conséquence et dénonce l'attitude de transformateurs qui acquièrent la qualité suisse au prix européen.

Le président évoque la problématique de la diminution des terres agricoles. L'urbanisation dans le Jura est importante et celle-ci se concentre souvent sur des terrains de très bonne qualité agricole. Il appelle les autorités cantonales à mieux prendre en considération la valeur agricole du sol et l'instauration de nouvelles mesures obligeant une densification maximum lors de constructions sur des sols vierges. Il demande que le slogan « plus d'espace pour vos projets » soit abandonné rapidement car, il n'est pas compatible avec la politique de développement durable acceptée par le peuple jurassien en 2010.

Il évoque brièvement quelques sujets qui ont occupé la CJA : interdiction de barbelés, dégâts de la faune sauvage. Il regrette que les avis des organisations professionnelles soient si peu pris en compte dans les procédures de consultation de lois qui touchent aussi directement l'agriculture.

Il conclut en rappelant que la stratégie de défense de la CJA repose sur la négociation et le dialogue et, en dernier recours, l'opposition. Il rappelle la nécessité de pouvoir compter sur l'appui de chaque paysanne et paysan.

Il donne ensuite la parole à Mme Meyrat représentante des autorités communales de Glovelier. Mme Meyrat transmet les salutations de sa commune et remercie la CJA d'avoir choisi sa commune pour ses assises annuelles. Elle évoque l'importance de l'agriculture pour la commune qui compte une vingtaine de domaines agricoles et joue un rôle primordial sur le paysage. Elle indique qu'une réflexion de fusion avec les communes voisines est en cours et termine son propos en invitant les agriculteurs à prendre soin des terres.

Raphaël Schneider, deuxième vice-président du parlement, transmet les salutations du Parlement jurassien. Il salue l'inlassable travail des agriculteurs à fournir d'excellents produits mal payés. Il remercie Jean-Paul Lachat pour son travail de défense des intérêts des agriculteurs au sein du parlement et précise que l'impuissance de ce dernier à pouvoir corriger les choses le désole.

Michel Probst, ministre du département de l'économie, salue l'assemblée et se déclare très heureux de pouvoir compter l'agriculture dans son département. Il transmet les salutations du Gouvernement. Il revient sur le problème du marché du lait qu'il déplore et s'interroge sur la capacité de quelques producteurs à remettre en question tout le système. Il trouve inadmissible que les prix ne couvrent plus les frais de production et émet des regrets à l'encontre de l'abandon du contingentement laitier. Il aborde les actions concrètes du gouvernement en faveur de l'agriculture : acceptation d'un rapport visant à améliorer la rentabilité de l'élevage chevalin, mise en route d'un groupe de pilotage concernant les nouvelles contributions à la qualité du paysage, adhésion du gouvernement à l'ASSAF, création d'une commission temporaire de l'économie laitière et approbation par le gouvernement des pistes qu'elle a proposées. Il annonce que le canton pourrait soutenir des projets visant à une meilleure valorisation du lait au cas par cas.

Il termine son message en rendant hommage à Bernard Beuret qui prend sa retraite après vingt ans de bons et loyaux services au poste de chef du Service de l'économie rurale et du développement rural. Il remercie la CJA pour la bonne collaboration et la félicite de toutes ces activités.

2. Désignation des scrutateurs

MM Marcel Buchwalder et Armand Noirjean sont désignés comme scrutateurs.

3. Procès verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2010

Il figurait dans le rapport, il n'appelle aucun commentaire et est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Rapport d'activité 2010

Jean-Paul Lachat parcourt les principales activités de la CJA et des groupes de travail qui ont été mobilisés en 2010 :

- Réorientation des paiements directs sur la base d'objectifs spécifiques : opposition à l'abandon des UGBFG au profit d'une contribution à l'adaptation liée à l'exploitant et qui serait supprimée en cas reprise de l'exploitation, même dans le cadre familial. Il évoque le souci que le nouveau cadre éparpille les moyens et qui pourraient couler en partie vers des bureaux d'étude ou collectivités publiques (contribution à la qualité du paysage, hausse des contributions d'estivage).
- SolAirEau : Projet qui vise à inciter financièrement les agriculteurs à avoir le recours à des techniques qui préservent les sols, les eaux ou l'air et dans un temps limité de six ans.
- Valorisation de la viande dont l'objectif est d'améliorer la valeur ajoutée d'une des principales branches de production de l'agriculture jurassienne.
- Betteraves, ce groupe travail se charge de la défense des intérêts sectoriels de la branche, les planteurs jurassiens ayant préféré cette solution à la constitution d'une association cantonale de la branche.
- Groupe Eau dont la mission est de suivre l'évolution de la nouvelle législation cantonale sur l'eau. Il a notamment pris part à la rédaction de la réponse à la consultation sur le plan sectoriel des eaux.
- Parc naturel du Doubs, le secrétaire général assure la présidence de la commission agricole dont l'activité vise à mettre en route des projets qui valorisent la production agricole dans le périmètre du Parc. Les projets sont en passe de se concrétiser, la FRI a été mandatée pour participer à l'élaboration de ceux-ci.
- Planification de la fumure dans les pâturages d'estivage. Ce travail est en cours et est réalisé par Briec Lachat.
- Marchés publics de bétail bovin : la CJA a organisé 36 jours de marché, 3'663 animaux ont été écoulés sur ceux-ci pour un montant de 6'321'794 francs, avec une enchère calculée de plus de 265'000 francs.

Jean-Paul Lachat revient sur le marché du lait et appelle les producteurs à refuser toutes nouvelles contributions à l'assainissement du marché du lait d'industrie aussi longtemps qu'une gestion de l'offre n'existera pas.

Il aborde la question de la diminution de l'aire agricole et de l'urbanisation des terres. Le canton du Jura est le canton qui possède la plus grande surface de terres urbanisées par habitant et l'évolution de ces dernières années montre encore une progression. La CJA revendique des mesures cantonales qui obligent une densification maximum en zone à bâtir, l'application de l'article 5 LAT, une limitation de l'extension des zones à bâtir, notamment à Delémont.

Il explique que le secteur assurance de la CJA a été remanié et que Paul-André Houlmann a rejoint l'équipe de la CJA depuis le mois de juin 2010. Les premiers résultats de cette réorganisation se sont déjà fait sentir avec un accroissement manifeste des assurés, notamment dans le domaine de la prévoyance.

Il termine en remerciant l'ensemble des membres et collaborateurs de la CJA. Il adresse des remerciements particuliers en raison de son futur départ de la CJA pour le Service de l'économie rurale.

Dans la discussion qui suit le rapport, Michel Guédât relève qu'il souhaite que la CJA coordonne mieux les activités en lien avec la planification des engrais sur les pâturages d'estivage et l'établissement des bilans de fumure.

Philippe Berthold relève que le problème des sangliers en Ajoie reste très préoccupant et demande que les autorités cantonales reconnaissent qu'ils font des dégâts.

Il communique son écœurement face aux événements qui agitent la filière du lait et où l'industrie laitière obtient un soutien politique qui dépasse les bornes.

Dominique Erard soutient les propos de Ph. Berthold.

Christophe Eggenschwiler apporte la position de la MIBA. Le comité n'entend pas sortir pour l'instant de l'IP Lait. La décision du Conseil des Etats et les conséquences que l'IP lait en tirera déterminera l'évolution de cette position. Il explique que dans le contexte actuel, il est plus important de participer aux discussions et que la politique de la chaise vide serait contre productive.

5. Programme d'activité 2011

Il a été adressé avec la convocation. La discussion n'est pas utilisée et il est accepté à une large majorité par un levé de cartes.

6. Comptes 2010, budget 2011

Comptes 2010

Les comptes sont présentés par le secrétaire général et bouclent avec un bénéfice de 27'156.20 francs après constitution d'une réserve de 32'000 francs sur le compte marché public. Le résultat est meilleur que prévu en raison de l'engagement d'un nouveau collaborateur sur une moitié de l'année, le budget tablait sur une année complète. Des ressources financières non prévues sont venues compléter le poste des produits. Le bénéfice sera porté en augmentation de capital.

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire BDO de Porrentruy. Son mandataire Claude Beuchat, présent dans la salle, recommande à l'assemblée de les accepter et de donner décharge aux organes de la CJA.

L'assemblée accepte les comptes 2010 et donne décharge à ses organes.

Budget 2011

Il est présenté par le secrétaire général et n'appelle aucune question. Il est approuvé par l'assemblée.

Organe de révision

L'assemblée accepte de désigner le bureau fiduciaire BDO comme organe de révision des comptes 2011.

7. Informations de la Fondation Rurale Interjurassienne

Olivier Girardin salue la bonne collaboration avec la CJA et revient sur les projets qui occupent la FRI : consultation Projab, filière viande, agritourisme, certification des produits du terroir. Il appelle les agriculteurs à participer aux groupes de travail. Il remercie Bernard Beuret pour l'excellente collaboration et sa participation déterminante à la création de la FRI.

8. Actualités de l'Union Suisse des Paysans

Martin Pidoux, collaborateur à l'USP transmet les salutations de l'organisation faîtière. Il salue le travail de la CJA et des agriculteurs jurassiens. Il aborde le thème de la politique agricole et des nouveaux défis qui attendent les agriculteurs : révision de la loi sur l'aménagement du territoire et protection de l'aire agricole ; Swissness et nécessité d'obtenir une garantie de 80% de la matière première d'origine suisse ; PA 14-17 et introduction du principe de la souveraineté alimentaire dans la LAGR. L'USP se réjouit que le crédit cadre soit maintenu, cependant elle se battra contre une contribution à l'adaptation aussi importante que prévue, elle souhaite que le projet prenne mieux en compte la détention des animaux.

9. Divers

Bernard Beuret revient sur le gaspillage des ressources naturelles dont on n'a pas encore pris conscience des conséquences. Il rappelle quelques éléments fondamentaux de la politique agricole du canton qui tend à : maintenir une population agricole forte, pouvoir compter sur des organisations professionnelles efficaces et dynamiques, dont la mission est de conduire l'agriculture jurassienne. Il relève l'importance du rôle du canton et la nécessité d'avoir une politique active et subsidiaire. Il défend une politique qui favorise le développement rural par la formation professionnelle et des mesures qui incitent la transformation des produits sur le territoire jurassien. Il appelle à la création d'une commission chargée de gérer l'emprise sur les terres agricoles dans une vision à long terme. Il se dit convaincu que l'agriculture reprendra de la valeur dans les années futures. Il remercie les agriculteurs, la CJA et le gouvernement pour la confiance entretenue durant toute sa carrière.

Roger Hutmacher s'inquiète de l'utilisation qui sera faite de l'enquête réalisée auprès de producteur. B. Beuret le rassure en indiquant que celle-ci ne sera

utilisée qu'à des fins d'amélioration des conditions des producteurs de lait. Il n'est pas question de la mettre librement à disposition.

Claude Cattin dénonce l'obligation de suivre des cours d'abattage pour les agriculteurs bûcherons qualifiés pour qui cette obligation ne provoque qu'une perte de temps. Il demande à la CJA d'intervenir pour améliorer cette situation. Il encourage les agriculteurs à s'orienter vers l'agriculture biologique en raison de la forte demande qui existe sur le marché actuellement. Il appelle les agriculteurs à avoir confiance dans les produits qu'ils fournissent et qui sont de haute qualité. Il souhaite que ceux-ci soient mieux vendus à l'avenir.

Dominique Erard s'inquiète de la mise en œuvre de l'espace cours d'eau dans le Jura. On lui répond que cet objet est d'actualité et que le groupe de travail Eau est chargé de suivre ce dossier avec la plus grande attention.

L'assemblée est levée à 13 h 10.

L'après-midi est consacré à une conférence sur le thème « Organisation du marché du lait au Canada et ses défis face à la menace de l'OMC ».

On retiendra de cette intervention que le système canadien fonctionne à satisfaction de la grande majorité des acteurs de la branche. La mise en marché du lait se fait en concertation avec les partenaires et elle bénéficie d'un cadre juridique fort. Ce cadre légal est déterminant au bon fonctionnement du système, les règles en vigueur évitent la surproduction et permettent aux producteurs de vivre correctement de la production laitière sans aide de l'Etat. Les prix actuellement très stables et intéressants qu'obtiennent les producteurs seraient néanmoins soumis à de fortes pressions en cas de signature d'un nouvel accord OMC.



4. Contexte 2011 et politique agricole

La crise de l'euro et ses larges répercussions, y compris sur l'agriculture suisse, a marqué l'année 2011. Pour certains équipements et intrants, les agriculteurs ont pu, ça et là, bénéficier de l'euro faible, pour autant que la baisse du taux de change ait véritablement été répercutée par les importateurs et le commerce. Les importations de produits alimentaires, avantagés par l'euro faible, ont pour leur part exercé une pression sur le prix de nombreux produits agricoles indigènes dont les exportations ont également souffert, selon les secteurs.

Egalement confrontée à un ralentissement de ses activités de par le tourisme alimentaire, la grande distribution a, à plusieurs reprises, fait porter le chapeau de la cherté suisse à l'agriculture. L'USP et la CJA ont riposté en démontrant au grand public la part réelle que touche le producteur sur le prix de vente en magasin (un tiers en moyenne). Par son action « Merci d'acheter suisse », la CJA a encouragé les consommateurs à préférer la provenance suisse, tout en exigeant des intermédiaires et des distributeurs que, eux aussi, fassent des efforts pour abaisser leurs marges, comme l'a fait l'agriculture.

En 2011, la consultation sur la PA 2014-2017 a mobilisé la défense professionnelle qui s'est coordonnée tout d'abord au sein d'AGORA puis de l'USP. Parmi les nombreux éléments de la consultation, la CJA a revendiqué, entre autres :

- de maintenir les contributions à l'UGB (UGBFG et GACD) puisqu'elles contribuent directement à la sécurité de l'approvisionnement. Leur suppression diminuerait de 8% le cheptel bovin et augmenterait ainsi la dépendance aux importations, sans relâcher la pression sur les prix;
- de renoncer à la contribution pour les systèmes de production de viande et de lait à base d'herbages en maintenant la contribution UGBFG ;
- de revoir sensiblement à la baisse la contribution à l'adaptation qui laisse trop d'incertitudes aux exploitants et donne trop de poids à l'administration pour appliquer sa propre vision de la politique agricole. La baisse des moyens alloués à la contribution à l'adaptation doit aller au profit de la contribution à la sécurité à l'approvisionnement ;
- de rendre la contribution à l'adaptation transmissible, du moins dans le cadre familial ;
- de conserver les échelonnements en fonction de la surface et du nombre d'animaux mais en les revoyant à la hausse, compte tenu de l'évolution structurelle. Il s'agit par là de favoriser l'acceptation du système par la population et de ne pas encourager la fuite en avant des exploitations ;
- de ne pas exclure des contributions les surfaces situées en zone à bâtir, mais uniquement les surfaces nouvellement mises en zone constructible. Cela, dans un esprit de préservation des terres agricoles ;
- de maintenir un seuil maximal de contributions par UMOS afin d'éviter des situations abusives ;

- d'exiger un seuil minimal de 50% concernant l'utilisation des engrais de ferme sur l'exploitation qui les produit. Cela, afin d'éviter la multiplication d'exploitations quasiment hors sol ;
- de prendre en compte les spécificités régionales pour l'octroi des contributions d'estivage. La fumure doit par exemple être plus souple pour permettre au potentiel fourrager de s'exprimer et d'être en phase avec les besoins du marché comme pour la production de Tête de Moine ;
- d'attribuer, dans le domaine de la viande, une partie des contingents tarifaires en fonction des prestations en faveur de la production indigène et notamment des animaux achetés sur les marchés publics.

Sur le plan politique, retenons le coup d'arrêt infligé par le Conseil national aux négociations sur un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'Union européenne ou encore les 29 millions de francs ajoutés au supplément pour le lait transformé en fromage. Par ailleurs, l'initiative parlementaire Bourgeois, visant à exclure les denrées alimentaires du principe du « Cassis de Dijon », est en bonne voie puisque la commission du National a décidé d'y donner suite. Cette initiative veut mettre fin à la baisse des standards de qualité et à la tromperie des consommateurs. En revanche, certains échecs sont à déplorer en matière d'aménagement du territoire où la compensation un-un n'a pas abouti, de soutien à l'élevage où le maintien des subventions à l'exportation pour le bétail de rente a capoté ou encore la baisse de la contribution de base à la surface au profit des programmes éthologiques, victimes de leur succès.

Le Swissness visant la protection de la dénomination suisse a progressé sur le plan politique. Cependant, ce projet très controversé est pris en étau entre les pressions de l'industrie agroalimentaire voulant fixer le seuil à 60% du poids des denrées ou à 60% de la valeur ajoutée réalisée en Suisse, et les pressions de l'agriculture pour fixer le seuil à 80% du poids des matières premières composant le produit, comme le souhaite d'ailleurs le projet du Conseil fédéral. Cela étant, l'actuelle proposition discutée en sous-commission du Conseil national prévoit un seuil de 80% du poids pour les produits faiblement transformés et de 60% du poids et de la valeur ajoutée pour les produits hautement transformés. La distinction entre hautement et faiblement transformés laisse planer de grandes interrogations. Ainsi, le lancement d'une initiative populaire par l'USP est prévisible. Dans le processus d'élaboration de ladite initiative, la CJA est parvenue à faire passer sa proposition précisant le régime d'exceptions. Mentionner dans le texte de l'initiative que la loi règle les exceptions, sans préciser que ces dernières doivent se fonder sur des raisons agronomiques et climatiques, aurait laissé la porte grande ouverte à des exceptions abusives.

Au niveau organisationnel enfin, l'année fut marquée par la rocade à la tête du Service de l'économie rurale entre Bernard Beuret, qui a fait valoir son droit à la retraite, et Jean-Paul Lachat, jusqu'alors secrétaire général de la CJA. Michel Darbellay, nouveau directeur de la CJA, a pour sa part pris ses fonctions au 1^{er} juillet 2011.

5. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Données générales sur l'agriculture jurassienne

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2010	2011
Exploitations agricoles						
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	1'033	1025
dont exploitations PER		1097	1006	968	948	923
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	85	102
Communautés d'exploitations	u.		45	52	52	52
SAU totale (sans pât. communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40'867	40382

Production végétale

Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	19'809	20'003
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9'977	9'738
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	3'048	2'859
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	3'017	2'870
Maïs-grain	Ha	313	379	208	105	99
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2'526	2'588
Oléagineux	Ha	890	890	972	1'017	1'040
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	107	110
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	43
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	308	337
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	50	56
Tabac	Ha	35	50	40	45	42
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	332	337

Production animale

Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	59'796	57'809
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	23'072	22'618
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est comme)	u.		15'588	15'610	15'989	15'500
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7'083	7'118
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	19'797	15'712
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	16'927	19'479
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	12'078	-	-
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'367	1'467	-	-

Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Le bétail d'engraissement et d'élevage est cumulé.

Données : ECR

6. Météo et récoltes

Durant l'année 2011, la végétation a redémarré tardivement. En effet, le mois de janvier et février étaient particulièrement frais. Par la suite, le manque de précipitations a freiné son développement. Ce phénomène a eu pour effet de fortement diminuer le rendement de la première coupe dans certaines régions. Par contre, la mise en place des cultures de printemps a pu se faire dans des conditions optimales. Les mois de juin et juillet ont été marqués par un retour plus soutenu des précipitations et celles-ci se sont avérées très bénéfiques pour les cultures et leurs rendements. Les récoltes de fourrages séchés au sol ainsi que les moissons n'ont pas été des plus aisées avec le retour des précipitations. La grande partie des récoltes s'est déroulée entre fin juillet et la première semaine d'août. Certaines zones d'Ajoie ont été touchées par des orages de grêle à la mi-juillet. Les dégâts provoqués par cet épisode ont été importants.

Les récoltes d'automne ainsi que l'implantation des nouvelles cultures se sont déroulées dans de bonnes conditions. La neige n'est pas venue perturber les derniers travaux, avec son arrivée tardive.

7. Economie végétale

7.1 Fourrages

Le début du printemps faisait craindre le pire pour les stocks de fourrages. En effet, le sec a fortement freiné la croissance de l'herbe. Les sols peu profonds ont encore plus souffert, la diminution de rendements de la première coupe d'herbe a été plus marquée dans les régions de plaine que de montagne. La pluie a fait son retour au bon moment ce qui a permis de compenser en partie le manque de foin par : des conditions optimales pour le maïs qui a atteint des records au niveau du rendement, les regains qui ont aussi compensé en partie le manque de foin du printemps, des pâtures d'automne qui se sont déroulées dans de très bonnes conditions avec une pousse de l'herbe qui s'est largement prolongée. Les pâtures d'automne tardives ont également permis de ne pas puiser dans les stocks de fourrages trop rapidement.

Le retour des pluies a, par contre, relancé l'activité des campagnols dans les herbages. La population est en nette augmentation dans toutes les régions. Les dégâts à l'automne se sont révélés très importants dans toutes les régions du canton.

7.2 Céréales fourragères

La grande partie des récoltes d'orge a pu se dérouler entre fin juin et la première semaine de juillet. Les conditions de récolte étaient bonnes et les rendements sont généralement bons à très bons. Les rendements sur les parcelles superficielles ont souffert du manque de précipitations au printemps. Les centres collecteurs ont réceptionné 12'049 tonnes de céréales fourragères, soit une augmentation de 1'963 tonnes (16.3%) de plus qu'en 2010. Cette augmentation est due à l'augmentation des surfaces et du rendement.

7.3 Céréales panifiables

La récolte des céréales panifiables a été difficile au vu des caprices de la météo et de la courte période de beau. La moisson s'est déroulée sur une très courte période. Un nombre important de lots réceptionnés n'étaient pas secs et ont demandé un séchage ultérieur. Il y a eu peu de lots germés, malgré des conditions favorables à la germination sur pied. Les poids à l'hectolitre et les temps de chute étaient généralement bons. Les quantités de céréales panifiables récoltées correspondent à 13'851 tonnes soit une augmentation de 20% comparée à 2010. Cette année, il y a eu peu d'ergots sur les cultures de seigle.

7.4 Oléagineux

Certaines cultures de colza n'ont pas pu être récoltées du fait de l'orage de grêle de juillet. En 2011, 3'159 tonnes de colza, 194 tonnes de tournesol et 53 tonnes de soja ont été réceptionnées. La production de colza représente 92% de la production totale d'oléagineux dans le Jura. Il y a eu 559 tonnes de graines oléagineuses réceptionnées en plus en comparaison à 2010, soit une augmentation de 17.7%. Cette augmentation est due aux très bons rendements de l'année et à l'augmentation des surfaces.

7.5 Betteraves

L'année 2011 fût excellente pour les betteraves sucrières, les tonnages récoltés par hectare sont supérieurs à hauteur de 30% par rapport à l'année précédente. La teneur moyenne de sucre se situe entre 18 et 18,5% pour le canton du Jura. Les betteraviers jurassiens ont expédié aux sucreries 29'600 tonnes de betteraves, ce qui représente environ 5'500 tonnes de sucre.



8. Economie animale

8.1 Production laitière

La crise laitière ne s'est pas résorbée. Pour le lait industriel, le prix payé aux producteurs jurassiens a avoisiné les 58 ct par kg, ce qui rend la situation des plus précaires, aggravée par les coûts de transports accrus dus à l'éloignement par rapport aux industries de transformation.

Au sein de l'IP-Lait, si d'importantes décisions ont été prises, leur application est le plus souvent inopérante et c'est bien là l'un des nœuds du problème. En mai, les délégués ont accepté les mesures de dégagement du marché, à savoir une contribution linéaire de 1 ct par kg et de 4 ct par kg pour les quantités supplémentaires. Une action en annulation à l'encontre de la taxe sur les quantités supplémentaire a été déposée par une infime minorité de producteurs ne possédant que 6% des quantités de lait commercialisées en Suisse. Face à cet imbroglio juridique, le Conseil fédéral n'a accordé la force obligatoire qu'à la contribution linéaire de 1 ct, préférant attendre la décision de la justice sur l'action en annulation pendante, pour décider de l'octroi de la force obligatoire à la taxe sur les quantités supplémentaires.

Comme dans les sphères financières, force est de constater que privatiser les profits et mutualiser les pertes prévaut malheureusement aussi chez un certain nombre de producteurs de lait. Cette situation calamiteuse a provoqué une perte de confiance des producteurs, à l'égard de l'IP-Lait. En octobre, la décision de la FPSL de quitter l'IP-Lait a forcé l'interprofession à se remettre en question et à lancer un processus de réforme. La CJA est intervenue par voie de presse ainsi que directement auprès de la FPSL, de l'USP et de la MIBA pour revendiquer des mesures claires en faveur d'une réforme de fond et non de façade.

Sur le plan du marché, la production suisse a dépassé de 0,7% les quantités 2010, déjà excédentaires. Le nombre de vaches est supérieur de 0,9% à l'année précédente alors que l'excédent de vêlages progresse tout comme les teneurs du lait. La situation reste donc des plus préoccupantes. Sans l'application rigoureuse et uniforme de la segmentation du marché et des mesures de dégagement décidées (1 ct + 4 ct), le risque d'un nouvel affaissement du marché est à craindre.

S'agissant du fromage et plus particulièrement des deux principales sortes produites également dans le canton du Jura, le bilan est contrasté. La production de Tête de Moine AOC a reculé de 4,4% (-85 t) durant la période de janvier à novembre, par rapport à la même période de l'année précédente, alors que les exportations ont légèrement progressé de 2,2% (+23 t). Les restrictions de production ont pesé sur le prix moyen au producteur. Il est à espérer que l'assainissement des stocks permette d'aborder 2012 de manière plus sereine. Pour sa part, la production de Gruyère AOC a augmenté de 1,1% (+284 t). Si elles se sont bien maintenues jusqu'en octobre, les

exportations de Gruyère AOC sur la période de janvier à novembre affichent un recul de 2,7% (-271 t).

Dans l'ensemble, les exportations fromagères ont progressé de 1,9% (+1057 t) mais moins que les importations qui ont bondi de 4,9% (+2296 t). La force du franc pénalise ainsi directement les exportations tout en rendant les importations plus avantageuses. En plus des difficultés à conquérir de nouveaux marchés, le cours de change ne simplifie décidément pas les choses.

8.2 Evolution des volumes de lait produits dans le Jura

	ANNEE LAITIERE				
	2001/02	2005/06	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Total producteurs	719	625	571	556	541
Quantités livrées globales	82'094'205	88'545'344	*94'600'453	*94'489'018	95'871'071
Quantités moyennes par producteur	114'178	141'673	165'675	169'944	177'211
Nombre de producteurs avec une production de...					
< 100'000 kg	370	222	160	148	132
100'001 – 200'000 kg	296	294	257	250	249
200'001 – 300'000 kg	37	76	97	92	86
> 300'001 kg	16	33	57	66	74

Source : ECR

L'évolution structurelle de la production laitière jurassienne s'est poursuivie avec 15 producteurs de moins que l'année précédente (-2,7%). Le Jura comptait ainsi 541 producteurs de lait en 2011, alors que le volume produit a augmenté de 1,38 million de kilos.

La baisse du nombre de producteurs, d'une part, et l'augmentation des livraisons, d'autre part, ont fait progresser les quantités moyennes par producteur de 169'944 kg en 2010 à 177'211 kg en 2011.

Les exploitations produisant moins de 100'000 kg sont en recul de 16 unités, contrairement aux 100'000-200'000 où la tendance est stable. En revanche, le nombre d'exploitations livrant entre 200'000 et 300'000 kg de lait affiche un repli de 6 unités, au profit des plus de 300'000 kg qui, elles, sont huit de plus que l'année précédente.

8.3 Marchés publics

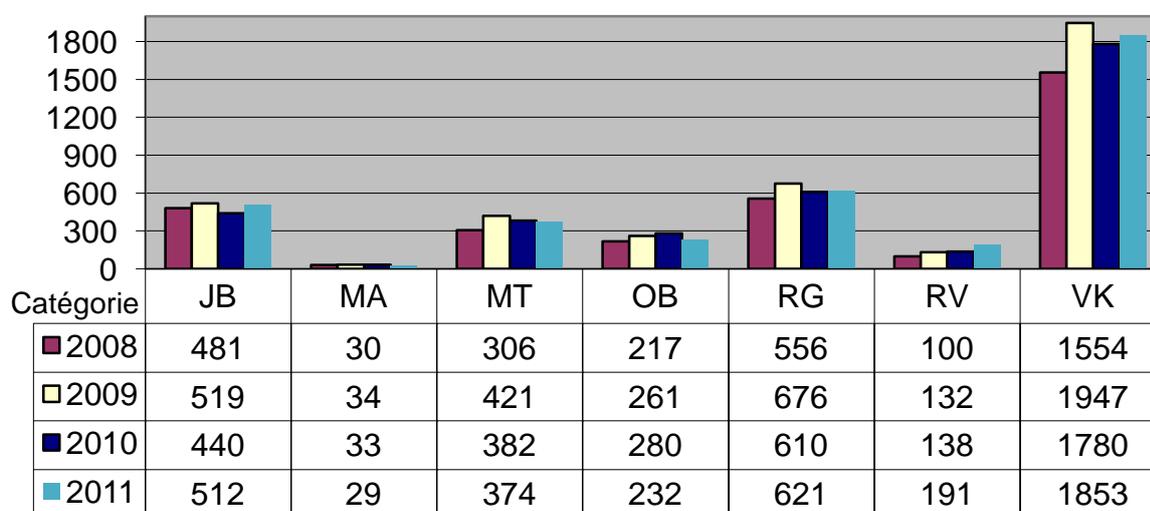
8.3.1 Bovins

Sur l'année 2011, la CJA a organisé 58 marchés publics de bétail, en étroite collaboration avec le Service de l'économie rurale. Cela représente deux marchés de plus qu'en 2010. Les marchés ont vu affluer 149 bêtes de plus que l'année précédente (+3,9%), soit un total de 3'812 bovins écoulés via les six places de marché du canton.

Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
Delémont (12)	350	- 60
Porrentruy (12)	840	+ 132
St-Ursanne (11)	286	- 2
Glovelier (11)	1184	+ 89
Saignelégier (y compris Les Bois) (12)	1152	- 10

De par le groupement des marchés Delémont-Porrentruy et St-Ursanne-Glovelier sur deux mêmes matinées, les apports par matinée de marché se situent en moyenne à 109 têtes ; un niveau intéressant pour attirer les marchands sur les places de marché jurassiennes. L'attrait pour les marchés publics de bétail ne s'explique pas seulement par les surenchères obtenues, mais également par la taxation neutre et par les contributions octroyées par le canton aux animaux écoulés sur les marchés. Il est également à mettre sur le compte d'une organisation rôdée entre la CJA, l'ECR, Proviande, sans oublier les communes qui mettent leur place ainsi que du personnel à disposition.

Nombre d'animaux vendus sur les marchés publics, de 2008 à 2011



JB : broutard

MA : taureau

MT : jeune taureau

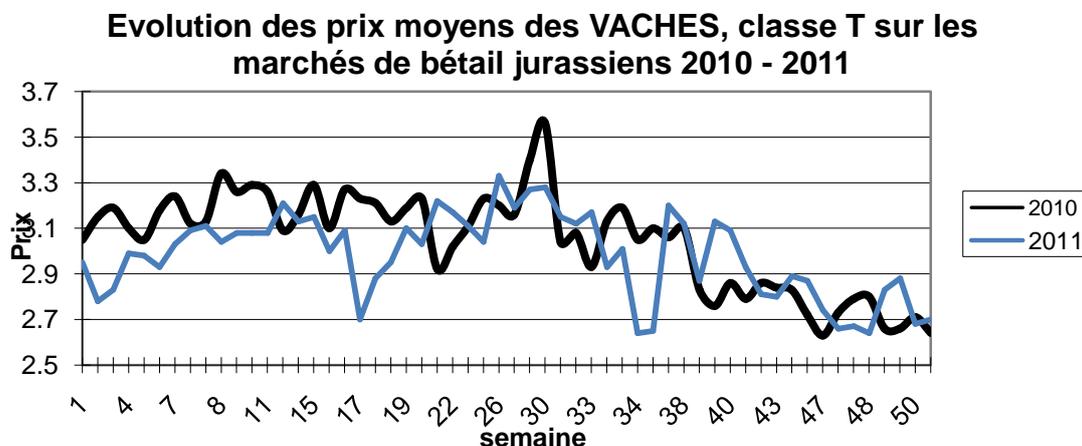
OB : bœuf

RG : génisse

RV : jeune vache

VK : vache

Les différences par rapport à l'année précédente se remarquent surtout pour les vaches VK (+73 bêtes), pour les jeunes vaches RV (+53 têtes) ainsi que pour les broutards JB (+72 têtes). Les broutards compensent ainsi le tassement enregistré en 2010. La catégorie bœuf (OB) est la seule à véritablement accuser un recul significatif de 48 animaux, par rapport à l'année précédente.



Statistiques des marchés publics de bovins

		<i>Broutard JB</i>	<i>Taureau MA</i>	<i>Jeune taureau MT</i>	<i>Bœuf OB</i>	<i>Génisse RG</i>	<i>Jeune vache RV</i>	<i>Vache VK</i>	TOTAL / MOYENNE GENERALE
<i>Nbre d'animaux vendus</i>	2009	519	34	421	261	676	132	1947	3990
	2010	440	33	382	280	610	138	1780	3663
	2011	512	29	374	232	621	191	1853	3812
<i>Prix moyen</i>	2009	4.97	3.24	4.27	4.27	4.11	3.18	2.66	3.51
	2010	4.92	3.15	4.43	4.36	4.18	3.07	2.68	3.53
	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
<i>Enchère moyenne</i>	2009	0.11	0.14	0.02	0.03	0.05	0.12	0.13	0.10
	2010	0.15	0.30	0.03	0.02	0.05	0.10	0.21	0.14
	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14

Malgré un nombre plus important d'animaux commercialisés, le prix de vente moyen obtenu toutes catégories confondues, se situe au même niveau qu'en 2010, soit à 3,53 fr./kg de poids vif. Après une année 2009 moins animée du point de vue surenchères (différence entre prix de taxation et prix de vente), 2011 se situe exactement au niveau de 2010, avec une moyenne globale de 14 ct/kg de poids vif. En fonction du nombre de bêtes commercialisées, les surenchères cumulées atteignent ainsi pas moins de 275'000 fr. en faveur des producteurs.

La catégorie vaches VK, qui représente 48,6% des animaux commercialisés, a obtenu un prix de vente moyen de 2,59 fr./kg de poids vif, soit une surenchère

moyenne de 18 ct supérieurs à la table Proviande. Les jeunes vaches RV se sont vues miser 2,96 fr. par kg PV, soit avec 11 ct de surenchère.

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre un certain temps, la sécheresse printanière n'a pas provoqué d'afflux massif d'animaux engorgeant les marchés ; la production fourragère s'étant rattrapée par la suite. La pression sur les prix par rapport à l'année précédente peut s'expliquer par les importations continues de demi-carcasses, de quartiers arrière et de cuisses de vaches. Le franc fort a un certain temps accru la pression des importations à un point tel que les importations hors contingent devenaient particulièrement attractives.

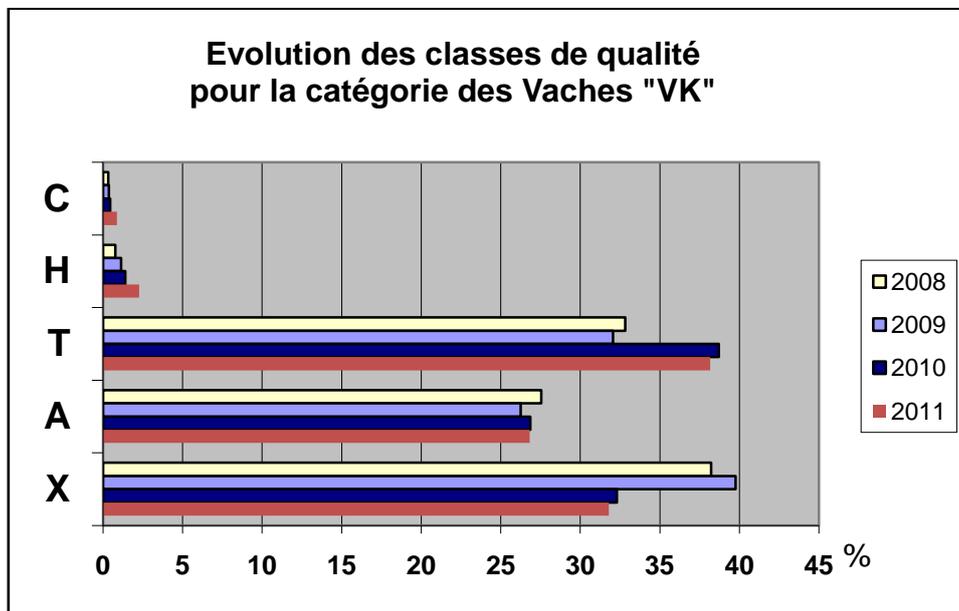
Avec 5,18 fr. contre 4,92 fr. par kg PV, le prix moyen des 512 broutards vendus s'avère plus élevé que l'année dernière. Bénéficiant d'une surenchère moyenne de 10 ct, les jeunes taureaux MT se sont vus miser sur l'ensemble de l'année 4,59 fr. contre 4,43 fr. en 2010.

Les surenchères les moins importantes (8 ct par kg PV) sont observées chez les bœufs OB (vendus 4,49 fr. par kg PV) ainsi que chez les génisses RG (vendues 4,14 fr. par kg PV).

L'obtention des primes labels au producteur reste un problème. Lors de surenchères importantes, la prime label fait partie intégrante de la mise. En revanche, en l'absence de surenchère, il n'est pas rare que l'animal soit vendu au prix de taxation. Pourtant, si l'animal est écoulé sous label – ce qui est le plus souvent le cas – la prime est octroyée par l'abattoir sans que l'agriculteur n'en voie la couleur. Cette prime, que ce soit 40 fr. pour les vaches SRPA (McDonalds) ou 20 ct par kg de poids mort pour les vaches SST-SRPA (IP-Suisse), reste ainsi indûment dans les mains d'intermédiaires, alors que les prestations label sont assumées par les producteurs.

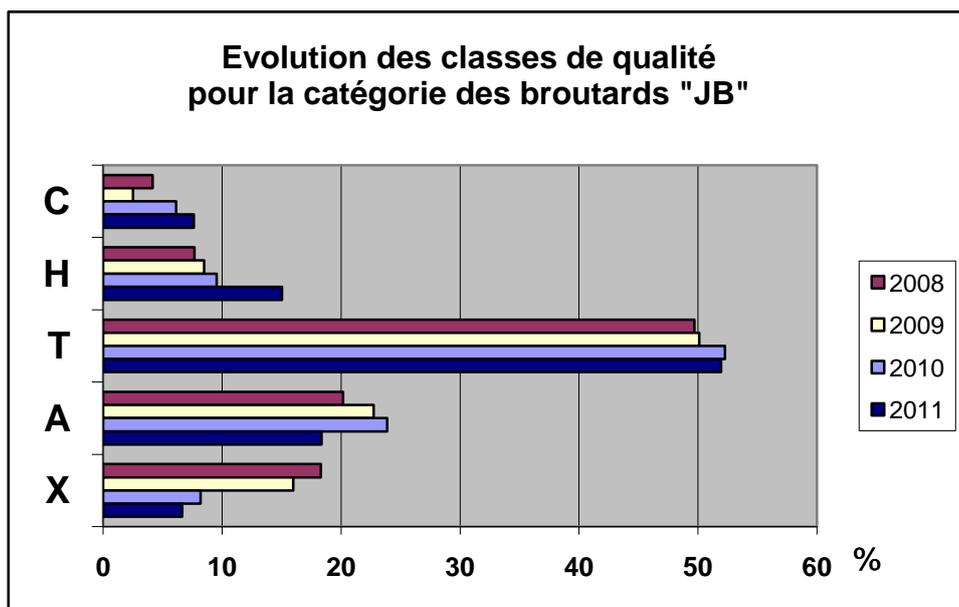
La CJA s'engage sur plusieurs voies pour corriger cette injustice. Parmi les propositions, l'intégration des primes labels dans la table Proviande serait idéale mais semble cependant compromise, au vu des nombreux labels présents sur le marché. Le paiement des primes au travers de la BDTA se heurte à l'opposition de certains grands abattoirs. Enfin, nous devons malheureusement déplorer l'échec de l'accord négocié avec un partenaire afin de garantir une surenchère minimale de 10 ct par kg de PV pour les animaux répondant aux critères définis.

La CJA ne baisse pas les bras pour autant et compte bien trouver une solution pour que les producteurs puissent bénéficier d'une surenchère minimale pour leurs animaux sous label et ainsi, être rétribués pour les efforts consentis.



La qualité bouchère des vaches de réforme a une fois de plus progressé, ce qui renforce l'attrait de nos marchés. La part des vaches classées en C, H et T avoisine les 41,3% des vaches VK écoulées sur les marchés jurassiens en 2011.

Si les classes C et H se renforcent légèrement, la classe T accuse un léger repli. Pour leur part, les classes A et X reculent. Ces deux dernières classes obtiennent des prix de vente inférieurs mais bénéficient en revanche le plus souvent de surenchères élevées. En effet, les marchands s'intéressent prioritairement à ces bêtes maigres pour finir de les engraisser. Notons que les vaches VK classées X ont bénéficié d'en moyenne 25 ct de surenchère par kg de poids vif contre 17 ct pour les A, 14 ct pour les T et 9 ct aussi bien pour les C que les H.



La taxation obtenue pour les broutards a connu un amélioration significative. La part d'animaux taxés en classe C, H et T atteint 74,6% en 2011 contre 68%

l'année précédente. Cette progression qualitative explique en grande partie le meilleur prix obtenu pour la catégorie JB en 2011.

Le déroulement des marchés n'a pas subi de changement majeur, si ce n'est au niveau du pesage. Jusqu'à fin mai dernier, le peseur encaissait comptant la taxe de pesage au producteur. Depuis, la CJA déduit cet émolument du décompte au producteur et le reverse à qui de droit.



8.3.2 Ovins

Conformément au programme, quatre marchés de moutons se sont tenus en 2011. Au total, 320 moutons ont transité par la place de marché de Glovelier. La nouvelle formule, qui veut que le marché de moutons se déroule l'après-midi suite à un marché de bovins, donne entière satisfaction. La commission de Proviande étant de toute manière sur place, cela facilite la tenue de marchés même sans grands apports d'animaux.

8.4 Porcs

Saturé, le marché des porcs s'est dégradé à un niveau extrêmement bas de 3,1 fr. par kg de poids mort et cela, depuis le mois de septembre. Entre avril et juin, la tendance saisonnière avait tiré les prix à la hausse, jusqu'à 4,3 fr.

Cette surproduction porcine trouve son explication dans l'abondance de porcelets ; une situation telle que le prix des porcelets a passé de 7,3 fr. en mars, à 3 fr. par kg de poids vif durant l'automne. Suisseporcs a appelé plusieurs fois ses producteurs à baisser le nombre de truies pour limiter la production de porcelets et stabiliser le marché.

8.5 Elevage chevalin

L'élevage chevalin a particulièrement souffert du franc fort. Les exportations de chevaux Franches-Montagnes ont en effet accusé le coup. Cela s'est notamment remarqué lors du marché-concours national à Saignelégier où seuls deux équidés de la tente des chevaux à vendre ont trouvé preneur.

Pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et conserver un maximum de places de travail en Suisse, la Conseillère aux Etats Anne Seydoux-Christe a déposé, en septembre dernier, une interpellation demandant davantage de moyens pour la promotion des chevaux suisses sur le marché intérieur. En effet, un potentiel existe véritablement puisque les importations de chevaux n'approvisionnent pas uniquement le marché des chevaux de sport, mais aussi celui des chevaux de loisirs dans lequel le Franches-Montagne doit faire sa place. Le Conseil fédéral a répondu en estimant que le soutien actuel à l'élevage chevalin est suffisant. Pour lui, seules les mesures visant des marchés cibles étrangers induisent la meilleure création de valeur ajoutée. On peut légitimement douter de cet avis, en voyant les parts de marché indigène de notre élevage chevalin fondre au profit des importations. De surcroît, l'attractivité des marchés étrangers se trouve affaiblie par la décision du Conseil des Etats d'enterrer l'initiative parlementaire Bigger qui visait le maintien du soutien aux exportations suisses de bovins et de chevaux d'élevage. Depuis l'abrogation des subventions fédérales à l'exportation de bétail de rente, le canton du Jura a pris le relais pour soutenir les exportations de chevaux. Un montant est également inscrit au budget cantonal 2012 mais l'inconnue demeure pour la poursuite de ces aides à l'exportation. Sur mandat du canton, la CJA a administré les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2011.

Autre sujet d'importance pour l'élevage chevalin, la motion Favre qui demandait la modification de l'Ordonnance sur la protection des animaux pour permettre à nouveau l'utilisation des fils de fers barbelés pour clôturer les pâturages à chevaux. Approuvée par 109 voix contre 45 au Conseil national, cette motion n'a pas reçu le même accueil à la Chambre des cantons. Suivant la proposition de sa commission, le Conseil des Etats a en effet rejeté cette motion, faisant fi de la distinction entre enclos exigus et vaste pâturages ainsi que de la fiabilité du barbelé comme clôture. Les arguments plaidant en faveur de la protection des animaux ont convaincu les sénateurs, quand bien même les blessures causées aux chevaux par des barbelés restent rares dans l'Arc jurassien, de par l'étendue des pâturages à disposition des troupeaux.

Durant ce débat sur l'interdiction abusive des barbelés dans les pâturages à chevaux, la minorité défendue par Anne Seydoux-Christe a tout de même permis d'obtenir du Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, une promesse pour tenir compte des spécificités de l'Arc jurassien. Une exception devrait ainsi être faite dans l'ordonnance, permettant ainsi la pose de barbelés s'ils bordent une limite naturelle (lisière de forêts ou murs en pierres sèches).

La problématique n'est que partiellement réglée puisque l'exception promise ne permettra pas de barrer des tronçons le long de routes par exemple, alors que l'avantage des clôtures en barbelés est de contenir de manière efficace les animaux au pâturage, réduisant ainsi les risques d'accident dus à une présence d'animaux sur la voie publique.



8.5.1 *Écoulement des poulains*

Concernant l'écoulement des poulains sur le marché de la viande, le partenariat avec Prodega a bien fonctionné puisque 103 poulains ont été livrés sur les 105 escomptés. Avec un poids moyen de 169,5 kg poids mort (PM), le prix obtenu s'est élevé à 8,20 fr. par kg PM. Pour 2012, l'objectif reste le même que durant l'année écoulée, à savoir environ 100 poulains.

Sur 734 poulains enregistrés dans le canton en 2011, on estime que près de 40% d'entre eux sont destinés à la boucherie, soit un peu moins de 300 par année. Le partenariat avec Prodega, qui assure ainsi l'écoulement de près d'un tiers des poulains jurassiens, a permis depuis plusieurs années de consolider le prix de la viande et même de le faire passer de 7 à 8,2 fr. le kg PM, malgré les fortes pressions générées par les importations. De plus, des actions sont également entreprises avec les bouchers du canton pour la valorisation locale de la viande chevaline. Enfin, des solutions sont actuellement recherchées pour la mise en valeur bouchère de chevaux adultes.

8.5.2 *Lancement d'un projet LPR filière cheval*

En fin d'année 2011, la CJA et la CAJB ont lancé à l'échelon interjurassien une étude de la filière cheval, sous l'angle touristique et avec le soutien financier émanant de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR). La HEG-Arc est mandatée pour l'exécution de cette étude qui sera pilotée non

seulement par les chambres d'agriculture mais aussi par des représentants des cantons et des milieux touristique.

Les objectifs visés sont de définir les axes stratégiques d'une véritable politique de développement de la filière cheval et sa valorisation touristique. En clair, il s'agit d'analyser l'offre en prestations équestres, de proposer des solutions de développement, d'élaborer un concept de réseau équestre sur l'ensemble du territoire interjurassien, d'identifier de nouvelles pistes permettant de générer de la valeur ajoutée pour la filière, d'intégrer l'hippothérapie, de renforcer l'utilisation des chevaux d'élevage ou encore de poser les jalons d'un centre de compétence et d'interprétation du cheval. Cette vaste étude devrait amener ses conclusions d'ici le printemps 2013.

9. Groupes de travail et projets CJA en cours

9.1 Groupe de travail sociétés régionales

Lancé en août 2011, un groupe de travail composé de représentant(e)s de chacune des quatre sociétés régionales, de l'APJ, des Paysannes des Franches-Montagnes et de la CJA, s'est penché sur le fonctionnement actuel des sociétés et de la CJA ainsi que sur la manière de redynamiser les activités auprès de la base. Sans remettre en question l'existence des sociétés régionales – au contraire – l'une des pistes retenues est celle d'un(e) animateur(trice) rural(e), engagé(e) à temps partiel. L'idée est d'accompagner les régions dans leurs réflexions et leurs projets en faveur de la défense professionnelle et du développement rural. Si le monde agricole peut compter sur nombre de spécialistes, le recours à un généraliste pourrait aider à concrétiser des projets qui, trop souvent, échouent du fait de l'énergie et des efforts de coordination qu'ils demandent à leurs initiateurs. L'animation rurale pourrait également servir à mener des groupes d'intérêts sur des sujets d'importance pour que la voix de la base puisse mieux s'exprimer.

L'autre piste également retenue est celle de la création d'un groupe « jeunes agriculteurs ». L'objectif vise à mieux impliquer les jeunes sur les sujets de défense professionnelle, en attendant d'eux des critiques et des propositions à la fois constructives et novatrices. Il s'agit aussi d'intéresser la jeunesse à s'engager pour assurer la relève et par conséquent le dynamisme de nos organisations.

Les comités des sociétés régionales ont accueilli favorablement ce projet de redynamisation dont le financement serait assumé en partie par les fonds actuellement versés aux sociétés régionales et par la CJA, cela sans passer par une augmentation des cotisations. Avant de décider de sa mise-en-œuvre, ce projet sera présenté début 2012 aux assemblées régionales.

9.2 SolAirEau

Afin de proposer un programme de protection des ressources et de manière à ce que les agriculteurs puissent bénéficier des aides étatiques y relatives, le groupe SolAirEau a poursuivi à grands pas l'étude préliminaire du projet porté par la CJA et exécuté sous mandat par la FRI. Dans un premier temps, un large inventaire des possibilités d'amélioration de la protection des ressources a été dressé ; le but étant d'étudier de manière exhaustive tous les risques d'impact de l'agriculture sur les ressources naturelles. Un premier tri a permis d'éliminer les mesures les moins réalistes.

Les mesures retenues sont classées en trois types : la contribution aux bonnes pratiques, les subventions à l'investissement et les mesures de formation continue. La rédaction d'une fiche descriptive détaillée pour chaque mesure conservée a permis de chiffrer les objectifs à six ans et de déterminer les impacts de la mesure sur les objectifs du programme ainsi que les soutiens envisagés et les sources de financement.

Les mesures ont finalement été priorisées sur la base de la pondération de quatre critères, à savoir le coût, l'impact sur les ressources, le potentiel de pérennisation au terme du programme ainsi que la facilité de contrôle et d'administration. Enfin, le catalogue de mesures a subi un dernier tri avant d'être soumis à l'OFAG, en fin d'année 2011.

Le projet devrait être lancé courant 2012. Ce ne sera qu'une fois le projet approuvé que les détails sur les mesures retenues seront communiqués. Le financement du programme sera pour 80% à charge de la Confédération, tandis que le solde sera à charge du canton pour la contribution aux bonnes pratiques, à charge des agriculteurs pour les subventions à l'investissement et à charge de la FRI pour les mesures de formation continue.

9.3 Valorisation de la viande

Ce groupe de travail a été mis sur pied, fin 2008, à la demande des chambres d'agriculture, dans le but d'essayer d'augmenter la valeur ajoutée de la production animale dans la région. Durant l'année 2011, plusieurs projets ont progressé et le groupe s'est réuni une fois en automne afin de faire un bilan des activités et de définir si d'autres projets seraient encore à réaliser dans ce contexte. Une prochaine séance est prévue en février 2012 pour poursuivre ces discussions.

9.3.1 Etude de marché et mesures pour la vente directe

Dans le cadre de l'étude réalisée en 2010, on a constaté un intérêt manifeste à développer la vente directe et les circuits courts. L'intérêt était aussi important du côté de la production que de la consommation. Un soutien de la Fondation sur la Croix a été obtenu pour le financement, sur deux ans, de mesures concrètes concernant la vente directe en général. Ce projet qui ne concerne pas seulement la filière viande, mais tous les produits du terroir, est entré dans sa phase de concrétisation en 2011. Il est conduit par le domaine d'activité

"produits du terroir" de la FRI. Une diapositive incitant les consommateurs à se rendre sur le site internet (www.terroir-juraregion.ch) sera diffusée sur les écrans des cinémas de la région.



9.3.2 Projet Salers

Ce projet a démarré en automne 2010. Un membre du GT, éleveur de Salers et déjà actif dans la vente directe, a réuni des éleveurs de Salers dans le but de développer un projet commun de vente directe. Quatre éleveurs ont pris part au projet et un deuxième membre du GT a été intégré au groupe en tant qu'éleveur et boucher de formation. Une séance avec les directeurs des chambres du JU et du JB a été organisée en début d'année afin d'analyser les possibilités de soutien au niveau de la promotion et du suivi du projet. Le groupe de projet a décidé de prendre les marques régionales dans le cadre d'une filière. La CIGM (commission interjurassienne pour la gestion des marques) a été d'accord de soutenir financièrement ce projet pour la production d'un papillon d'information. Une ligne graphique a été définie. Le groupe a créé une société de commercialisation qui rémunère tous les producteurs au même prix. La société a commencé par commercialiser une quinzaine d'animaux et a participé à quatre manifestations par la vente de hamburger de haute qualité. Ces ventes ont rencontré un énorme succès. Des démarches ont également été entreprises auprès de restaurants.



9.3.3 Restauration collective

Un groupe de travail a été mis sur pied suite à la motion Thenz et au postulat Roy dans le but de rédiger un rapport à l'attention du gouvernement cantonal. Une étudiante de la HESA Zollikofen a effectué une étude dans le cadre de son travail de Bachelor auprès des cuisines collectives du canton du Jura. Des

entretiens ont été menés auprès des responsables de cuisine de 17 institutions. Ceci a permis de définir les besoins et les attentes des collectivités, de rassembler des informations sur les fournisseurs des cuisines, ainsi que sur leur ouverture par rapport aux produits régionaux.

Le rapport du groupe de travail mandaté par l'ECR a été présenté en fin d'année au gouvernement. Si les politiques soutiennent ce rapport, ce sera d'une grande aide pour la filière viande.

9.4 Betteraves

Le groupe betteraves s'est réuni deux fois en 2011. Patrick Roth a repris la présidence du groupe qui était occupé ad intérim par Jean-Marc Nagel.

Le sujet du chargement a, une nouvelle fois, été l'une des préoccupations. En effet, les planteurs de la vallée de Delémont n'ont jamais été associés aux discussions quant au projet du nouveau quai de chargement en gare de Delémont, mené par les CFF. Une rencontre a eu lieu avec la régie fédérale pour informer des besoins des planteurs et de leurs attentes vis-à-vis de cette nouvelle infrastructure.

Le groupe de travail a également tenu à informer les agriculteurs et plus particulièrement les planteurs de betteraves sucrières de son existence. Une information sur la composition du groupe a été publiée dans le Terrien interjurassien. Une lettre avec l'organigramme du groupe ainsi que les coordonnées des membres a été envoyée aux planteurs. Nous rappelons que le groupe de travail betteraves est à l'écoute des planteurs. Ceux-ci peuvent à tout moment prendre contact avec l'un des membres ou le secrétariat de la CJA pour faire part de leurs questions, informations, remarques...

9.5 Eaux

En l'absence de faits nouveaux dans le développement de la nouvelle législation cantonale sur l'eau, le groupe de travail Eaux ne s'est pas réuni en 2011.

En revanche, compte tenu de la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale sur la protection des eaux, la CJA a intégré un projet pilote visant à définir l'espace réservé aux eaux. Ce projet, qui réunit notamment l'Office de l'environnement et le Service de l'économie rurale, se fait en marge du remaniement parcellaire de Courtételle. Si les dispositions législatives sont relativement strictes, les avis divergent sur la manière d'appliquer ces mêmes dispositions. Afin de limiter une emprise abusive de l'espace cours d'eau sur ses terres, l'agriculture doit donc se montrer extrêmement vigilante.

9.6 Vergers+

Ce projet a mobilisé l'essentiel du temps de travail des collaborateurs de la Station d'arboriculture en 2011. Les mesures proposées et mises en place rencontrent un réel intérêt de la part des milieux concernés, en particulier des

agriculteurs. En 2011, le groupe de pilotage du projet VERGERS+ s'est réuni à deux reprises.

Rappelons que le principal bailleur de fonds du projet VERGERS+ est le Fonds suisse pour le paysage (FSP). Une partie du financement est également assurée par les bénéficiaires.

9.6.1 Mise en valeur des produits des vergers

Les mesures de cet axe, liées à la valorisation des fruits, ont un impact indirect sur le maintien des vergers à haute-tige. Pour ce qui concerne les récoltes, des soutiens financiers ont continué d'être accordés pour l'achat de matériel de récolte (filets, caisses, tonneaux, échelles,...). Une récolteuse à pommes a été achetée par la FRI et sera mise en location dès la saison de récolte 2012.

Les soutiens financiers accordés aux lieux de transformation ont été à nouveau importants en 2011. Ce sont 15 dossiers qui ont été reçus, pour un montant total d'investissements de plus de 300'000 francs. Des visites sur sites ont été organisées afin de compléter les dossiers au besoin. Une fois les décisions d'octroi prises et les investissements consentis, tous les bénéficiaires sont visités afin de vérifier la mise en route des installations.

La demande de soutien financier déposé auprès de l'OFAG a réuni à plusieurs reprises le groupe de pilotage de ce projet. La rédaction et le dépôt du projet seront effectués durant le premier semestre 2012.

9.6.2 Pérennisation des vergers

L'objectif de plantation de 1000 arbres fruitiers en 2011 a rapidement été atteint. Les demandes sont entrées de manière spontanée et la planification de l'ensemble des plantations prévues pour l'année était terminée avant l'été. Cette adhésion très positive au projet est réjouissante. Elle doit cependant être mise dans un contexte de crise des prix agricoles qui amènent les agriculteurs à chercher des sources alternatives de revenus.

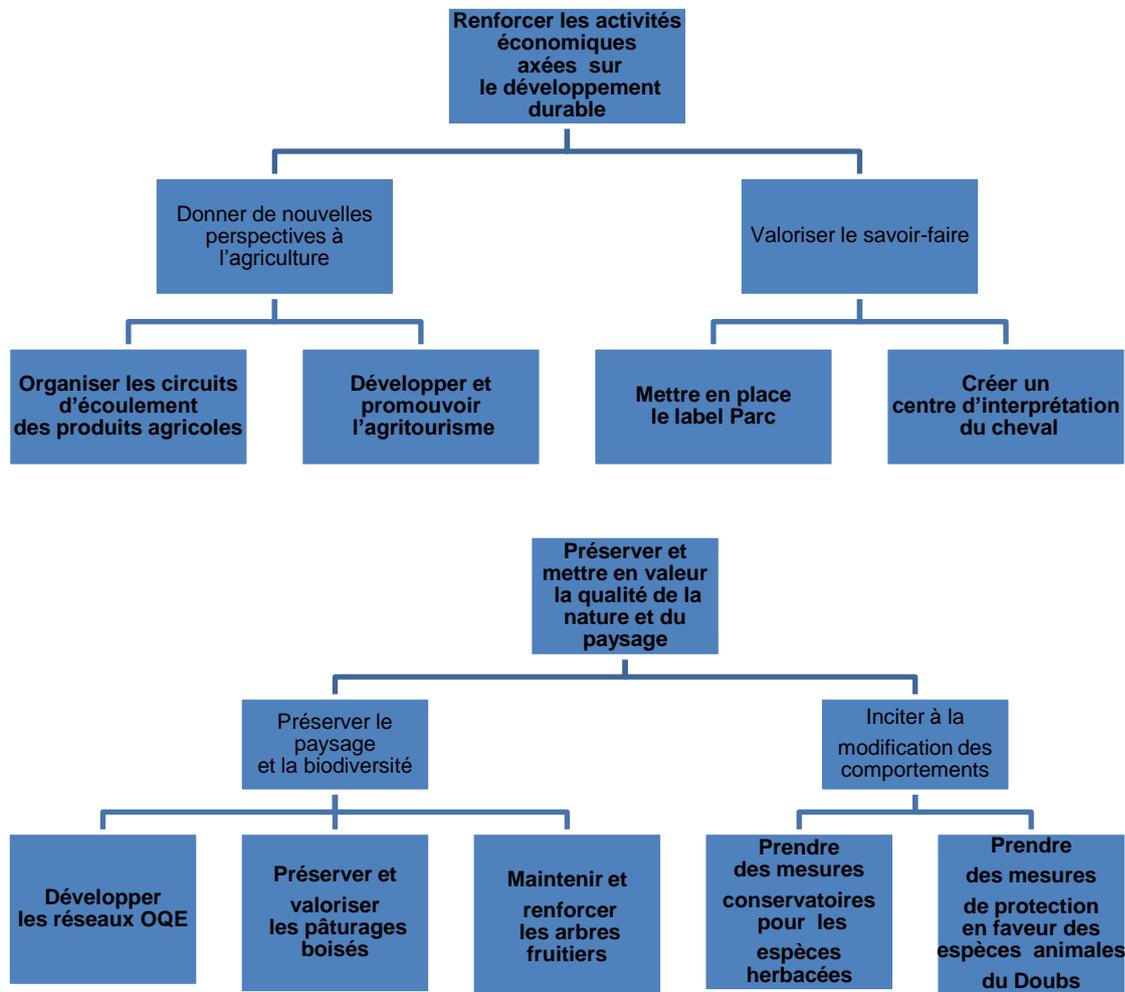
En ce qui concerne les objectifs liés à l'entretien des vergers, un soutien par le Fonds suisse pour le paysage a été accordé à 800 arbres taillés. Lors de l'appel à projet, via l'info'arbo, plus de 43 réponses sont rentrées pour un total de 1416 arbres entretenus. Malheureusement, seules les 30 premières demandes comptabilisant 800 arbres ont pu être soutenues. Un contrôle a été effectué pour chaque verger annoncé.

9.6.3 Cours de formation

La formation est une part importante du projet. Huit cours autour de thèmes tels que la taille, la greffe, la formation de moniteurs ou encore de l'AOC Damassine ont été dispensés. Au total, ce sont plus de 150 personnes qui ont suivi les cours proposés par la station d'arboriculture.

9.7 Parc Naturel Régional du Doubs

La commission agricole du Parc naturel régional du Doubs s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de la CJA et en présence des responsables de projets ainsi que du secrétaire général de l'association PNRD, Gérard Cattin. La commission a ainsi pu prendre connaissance de l'avancement des différents projets en cours dans le périmètre du parc, tout en s'exprimant sur les orientations à prendre. Les projets agricoles du parc se fondent sur deux objectifs stratégiques majeurs (voir ci-dessous).



La réponse de la CJA à la consultation sur la charte du PNRD s'est faite de manière concertée avec la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes et la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs. La CJA a entre autres insisté sur un projet de parc devant rester sur une base volontaire, sur la nécessité de soutiens financiers en rapport avec l'importance des projets envisagés ainsi que sur le rôle clé des pâturages boisés et des chevaux Franches-Montagnes dans cette démarche ambitieuse.

9.8 Pâturages boisés

Le groupe POLPATUB, chargé de définir une politique cantonale relative aux pâturages boisés, s'est réuni à plusieurs reprises en 2011.

Le plan de gestion intégrée (PGI) de la Chaux-des-Breuleux semble donner satisfaction aux utilisateurs. Quant au PGI de Muriaux, il peine à trouver une

version définitive, vu sa complexité et sa grandeur (nombre d'exploitants et surfaces). Compte tenu de ces éléments, le PGI de Muriaux servira probablement de référence. A noter qu'en ce moment, plusieurs plans de gestion sont à l'étude ou en cours de réalisation (Saignelégier et les Pommerats).

Au sujet de la PA 2014-2017, les contributions projetées à la qualité du paysage ont été abordées au sein de la commission. Le projet pilote réalisé dans la région des Franches-Montagnes devrait sans doute dessiner les mesures jusqu'ici pour le moins abstraites. Il s'agira d'être très vigilant quant aux tenants et aboutissants de cette dite « contribution à la qualité du paysage ».

9.9 Planification de la fumure sur les pâturages d'estivage

Durant le premier semestre de l'année 2011, la CJA a terminé le mandat donné par l'ECR quant à la réalisation de plans de fumure sur les pâturages d'estivage. Ces plans ainsi que les rapports d'accompagnement ont été transmis au Service de l'économie rurale pour validation. Les plans corrigés et approuvés seront envoyés durant l'année 2012 aux exploitants ou propriétaires de pâturages d'estivage ayant fait une demande.

9.10 Projet pilote : contributions à la qualité du paysage

Une partie du territoire des Franches-Montagnes a été choisie pour réaliser un projet pilote qui a pour but de développer le futur système de paiements directs lié à la qualité du paysage. Le projet est mené par un groupe de pilotage composé de représentants des différents milieux concernés, la CJA y possède deux représentants. Le groupe s'est réuni six fois durant l'année 2011 et la Fondation Rurale Interjurassienne a été mandatée afin de réaliser ce projet.

Plusieurs méthodes de travail ont été proposées pour réaliser ce projet, le choix ne fut pas des plus faciles au vu de la complexité du sujet. En effet, personne ne se fait la même image d'un paysage de qualité. La CJA a milité pour un système simple, compréhensible pour tout le monde, crédible et où les agriculteurs ont des influences directes. En fin d'année 2011, la méthode de travail a été validée. Le projet va entrer dans sa phase de réalisation durant l'année 2012.

Nous rappelons que ce type de projet n'est pas obligatoire, les agriculteurs intéressés et qui se trouvent dans le périmètre pourront y adhérer. Dans la future politique agricole, une plus grande part des contributions sera versée à des démarches participatives de ce type. D'où l'importance de pouvoir réaliser un tel projet pilote dans notre canton, ceci ne pourra que servir les agriculteurs dans les années à venir.

9.11 Réseaux OQE

9.11.1 Réseau OQE Vendline-Coeuvatte

Débuté en 2006, le réseau écologique Vendline-Coeuvatte arrive au terme de sa période de six ans et sera poursuivi pour une durée identique. A fin 2011, 55 agriculteurs figuraient parmi les adhérents, auxquels s'ajoutent encore six agriculteurs domiciliés hors périmètre mais exploitant des terres dans celui du réseau. Le taux d'adhésion de 80% témoigne de l'identification des agriculteurs dans cette démarche.

Les surfaces sous contrat réseau s'étendent sur 309 ha de SCE, ce qui correspond avec précision à l'objectif fixé lors de l'état initial. Sur l'ensemble du périmètre, le taux moyen de SCE atteint 13,78%, ce qui fait que les objectifs prévus par la Confédération pour la prochaine période (12-15% de SCE) sont déjà atteints.

L'OFAG a mis un terme au financement de la mesure alouette, qui concernait une surface d'environ 13 ha. Cette mesure associait trois éléments, bande culturale extensive, jachère et fenêtres dans les cultures. Ce dernier élément ne sera plus financé, ce qui réduit de facto l'attractivité de cette mesure.

9.11.2 Réseau OQE Baroche

Sur un périmètre de 2993 ha de surface agricole utile, le réseau Baroche compte près de 300 ha de surfaces de compensation écologiques mises en réseau, après seulement une année de mise-en-œuvre. Pour l'heure, 46 agriculteurs de ce périmètre ont adhéré à cette démarche.

Ce réseau émane en fait du projet Vergers+ puisque près de 20% des arbres fruitiers haute-tige du canton se situent dans la Baroche et ses communes environnantes. Preuve de l'intérêt généré, pas moins de 8200 arbres fruitiers sont annoncés au réseau Baroche.

En juin 2011, une conférence de presse s'est tenue en marge de la séance d'information destinée aux agriculteurs. Il ne suffit en effet pas d'assumer ces prestations environnementales ; il faut aussi les faire connaître au grand public. Les médias jurassiens ont répondu présent et ont particulièrement bien reflété l'engagement des agriculteurs en faveur de la biodiversité. En 2012, le réseau Baroche sera étendu au périmètre de la commune d'Alle.



9.11.3 Nouveaux réseaux OQE : Delémont et Chevenez

Composé à fin 2011 de 11 agriculteurs, le réseau écologique de Delémont s'étend sur 680 ha de SAU. Quant au réseau de Chevenez, il rassemble quelque 18 agriculteurs pour un périmètre SAU de 1163 ha. Comme pour les autres réseaux, les mesures mises en place font l'objet de contrats d'exploitation avec les agriculteurs.

9.11.4 Futurs réseaux OQE

Plusieurs réseaux devraient voir le jour en 2012. Le plus important est sans conteste celui des Franches-Montagnes. Pas moins de 175 agriculteurs, issus de toutes les communes taignonnes, s'y sont inscrits. De leur côté, 18 agriculteurs de Bourrignon ont donné leur feu vert à la mise en place d'un réseau écologique portant sur quelque 1400 ha de SAU. A Boécourt, le projet de réseau regroupe pour l'heure 10 agriculteurs. Enfin, deux extensions de réseaux existants sont prévues. La première, comme indiquée précédemment, concerne la commune d'Alle (Baroche+) alors que la seconde concerne le solde de la commune de Haute-Ajoie (sur la base du réseau de Chevenez). Ces futurs réseaux seront déposés auprès du canton pour approbation, au printemps 2012.

9.11.5 Cofinancement cantonal

En plus des réseaux existants, le montant initialement budgétisé par le canton pour 2012 n'aurait permis de ne financer que la moitié des nouveaux réseaux envisagés. Les mesures de qualité écologique n'auraient, elles non plus, pas pu être intégralement financées. En conséquence, la CJA a pris les devants auprès de la commission de gestion et des finances, puis auprès des députés, qui ont bien saisi la nécessité de corriger le tir. Par 46 voix contre 8, ces derniers ont accepté de doter les contributions à la qualité et aux réseaux écologiques des moyens supplémentaires demandés, dans le budget 2012. La CJA leur en est gré.

Pour rappel, les réseaux écologiques ainsi que la qualité écologique nécessitent un cofinancement cantonal à hauteur de 20% des contributions ; la Confédération prenant en charge le solde. Pour un franc investi par le canton, quatre francs sont débloqués par Berne. Cet effet levier est particulièrement appréciable puisqu'il encourage directement l'environnement tout en profitant aux familles paysannes et plus largement à l'économie régionale. Cependant, si le canton n'est pas en mesure d'assumer le cofinancement, les agriculteurs ne peuvent prétendre à la manne fédérale, ce qui les pénalise directement. Cela engendre donc un réel casse-tête pour les cantons à faible capacité financière. La CJA n'a pas manqué de signaler ce problème dans le cadre de la consultation PA 2014-2017.

9.12 Prévention des dégâts de sanglier

Les dégâts de sanglier se sont multipliés ces dernières années. Plutôt que de simplement agir en revendiquant davantage de pression de la chasse et l'indemnisation des dommages aux cultures, la CJA, appuyée par l'Office de l'environnement, a initié un essai comparatif semis direct – semis conventionnel de céréales après maïs. Le semis direct pour les cultures après maïs pourrait en effet contribuer à réduire les dégâts. La destruction des résidus du précédent cultural (lutte contre la fusariose), sans les enfouir et donc en préservant la surface du sol, pourrait a priori dissuader les sangliers à retourner le nouveau couvert végétal. A Damvant, l'essai comparatif en cours porte sur deux parcelles différentes, idéalement situées à proximité de forêts et donc potentiellement davantage sujettes aux dégâts des populations de suidés. Cinq hectares de semis direct y ont été emblavés de manière contiguë au semis conventionnel après labour. Ne s'agissant pas d'un essai à large échelle, les résultats seront à prendre avec un certain recul. Si elle s'avérait concluante, cette expérience pourrait peut-être placer le semis direct après maïs comme une alternative aux mesures de prévention habituelles, à savoir la pose de clôtures autour de parcelles sensibles de céréales après maïs.

10 Protection de l'aire agricole

La diminution de l'aire agricole constitue un sujet de première importance. La CJA a rappelé ce problème à maintes reprises auprès des autorités politiques, tant cantonales que communales. Sans pour autant s'opposer au développement économique nécessaire au canton, trois propositions concrètes ont été préparées, à savoir l'introduction sans délai une taxe cantonale sur la plus-value foncière, la coordination du développement de l'urbanisation sur le plan microrégional et l'instauration d'indices minimaux d'utilisation du sol pour les zones d'habitation et d'activités, en révisant les plans d'aménagement local. Ces propositions visent non seulement la préservation des sols agricoles mais aussi le maintien d'un cadre de vie précieux et agréable qui fait l'attractivité du canton du Jura.

La multiplication des projets d'extension de zones habitables ou de zones d'activités en plusieurs endroits du canton est vue de manière critique par la CJA qui déplore un manque de coordination. Un rapport édité en 2011 par le Service de l'aménagement du territoire (SAT) montre que le canton dispose encore de 130 ha de terrains à disposition en zones d'activités et de près de 26 ha de friches industrielles. De surcroît, sur 358 ha de surfaces d'activités occupées, 30% le sont par des bâtiments, alors que le solde l'est par des affectations en plein air. Concernant les zones habitables, le rapport 2009 du SAT faisait état de 400 ha de terrains libres en zones CMH (centre – mixte – habitation). Ces réserves suffiraient à accueillir entre 10'000 et 16'000 nouveaux habitants, suffisantes pour répondre à la demande de nouveaux ménages, jusqu'en 2029 ! L'emplacement de ces réserves de terrains constructibles n'étant pas toujours idéal, la nécessité de disposer d'instruments permettant de retourner des surfaces à la zone agricole comme compensation de nouvelles emprises, s'avère impérative.

En parallèle aux conditions-cadres globales, la CJA s'est montrée attentive aux projets avec des conséquences plus ou moins directes sur les terres agricoles. Ainsi, elle a formé opposition contre un projet de dépôt de véhicules neufs à large échelle en zone artisanale, le jugeant non-conforme à cette zone. L'autorisation de ce projet aurait assurément nécessité, tôt ou tard, une nouvelle emprise sur les terres agricoles, pour cette commune dont les zones artisanales arrivent à saturation. La CJA s'est réjouie du retrait de ce projet par son requérant.

Enfin, des contacts étroits avec les agriculteurs ont été tissés, notamment pour la défense de leurs intérêts face au projet d'extension de la zone habitable de Delémont, prévu sur 23 ha. Une séance avec les autorités locales a permis de mettre les choses à plat et de démontrer la menace d'une emprise sur les terres agricoles pour la pérennité de plusieurs exploitations.

Sur le plan national, le premier volet de la Loi sur l'aménagement du territoire est pratiquement sous toit. L'introduction d'une taxe sur la plus-value foncière n'est pas encore acquise tandis que la compensation un-un de l'emprise sur les terres agricoles a malheureusement échoué devant le National. La compensation un-un aurait amené une véritable réponse pour lutter contre le mitage du territoire. Les chambres s'attellent déjà au deuxième volet de la révision de la LAT, à savoir les constructions hors zone à bâtir, ce qui concerne ainsi directement les bâtiments agricoles.

11 Défi énergétique

La CJA a intégré le groupe d'accompagnement « Stratégie énergétique cantonale 2035 », mis sur pied par le gouvernement jurassien. La catastrophe nucléaire de Fukushima a remis en question l'approvisionnement énergétique de la Suisse, en particulier par la décision de la Confédération de renoncer à l'atome. Les énergies renouvelables, à l'instar des économies d'énergie, occupent désormais le devant de la scène. Que ce soit pour le solaire, l'éolien ou la méthanisation, l'agriculture occupe une place clé dans ce défi énergétique. Pour les exploitations paysannes, il s'agit dès lors de tirer avantage des énergies vertes, comme le font les entreprises électriques.

La CJA a émis diverses propositions pour faciliter la production d'énergies vertes en agriculture. L'assouplissement des exigences pour la pose de panneaux solaires en zone agricole, la prépondérance des intérêts énergétiques dans les procédures d'autorisation de construire ou encore l'octroi d'un bonus supplémentaire pour les installations de biogaz ne fonctionnant qu'avec des engrais de ferme en sont quelques exemples.

12 Dépannage agricole

La CJA est sollicitée sporadiquement pour des demandes de dépannage agricole. Face à ces demandes, la mise en place d'un service de dépannage est étudiée. Des contacts ont été pris avec les services en place dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Cependant, les prescriptions réglementant les entreprises de travail temporaire compliquent la situation, ne serait-ce que par l'obligation de dépôt d'une caution.

Le potentiel d'un tel service reste très limité à l'échelon du canton. Sans avoir encore arrêté ses choix, la CJA privilégie la mise à disposition d'une liste régulièrement actualisée de personnes disponibles pour le dépannage. Cette liste a d'ailleurs pu être complétée et sera encore étoffée et détaillée avec le profil de chaque dépanneur. Dans les cas d'extrême urgence, la CJA est prête à faire les démarches de recherche d'un dépanneur disponible. Dans les autres cas, ce sera au requérant lui-même d'entreprendre ces démarches.

Une option est actuellement discutée sur le plan intercantonal. Il s'agit de la création d'une bourse Internet de vente et d'échange de services et d'équipements agricoles. Cette offre présente un intérêt pour nos membres puisqu'elle ira au-delà des besoins de dépannage agricole. Elle pourrait contribuer à la réduction des coûts dans l'agriculture, raison pour laquelle la CJA se montre particulièrement intéressée par ce projet qui pourrait se concrétiser en 2012.

13 Collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois

La CJA et la CAJB ont collaboré sur plusieurs objets. Les deux chambres se sont notamment associées comme porteur de projet LPR pour l'étude de la filière cheval, à l'échelon interjurassien. La présence au Concours suisse des produits du terroir s'est également faite de concert.

Mis à part au sein du conseil de la Fondation rurale interjurassienne, les relations entre la CJA et la CAJB sont régulières, tout comme les échanges sur les problématiques communes. La CJA et la CAJB siègeront conjointement au sein de la commission de la filière laitière interjurassienne.

14 Fondation Rurale Interjurassienne

De par ses représentants au conseil de fondation, la CJA est impliquée dans la conduite de la FRI. Concernant les mandats assumés par la FRI, la coopération avec la CJA se déroule de manière efficace sur plusieurs projets de développement rural, de réseaux écologiques, d'agriculture biologique ou encore de protection des ressources, et déploie ses effets à l'échelle des exploitations du canton.

Grâce à ses multiples domaines de compétences, la FRI dispose de spécialistes expérimentés pour l'ensemble des thématiques agricoles. Le personnel de la CJA et celui de la FRI travaillent en bonne complémentarité.

En 2011, la collaboration a porté en particulier sur les réseaux écologiques, toujours plus nombreux et dont la responsabilité scientifique est assumée par la biologiste Marie-Anne Meyrat. Pour la CJA, la mise-en-œuvre de réseaux écologiques sous mandat à la FRI allie l'avantage du sérieux scientifique et la parfaite connaissance du terrain et des pratiques agricoles par les vulgarisateurs qui assument les entretiens individuels avec les exploitants.

La CJA a également collaboré avec la FRI à la mise sur pied du Concours suisse des produits du terroir, à l'élaboration du projet SolAirEau, aux travaux du groupe valorisation de la viande ou encore au sein de la commission agricole du Parc naturel régional du Doubs, entre autres.

Enfin, la défense professionnelle a également saisi l'opportunité de présenter ses activités et ses engagements aux élèves de la FRI en fin de formation.

14.4 Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale

Nombres d'élèves jurassiens à Courtemelon

Désignations	1991/92	1995/96	2000/01	2005/06	2009/10	2010/11	2011/12
Agropraticien AFP						3	9
Agriculteur CFC	88	62	57	77	80	71	57*
Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)	21	13	13	16	13	25	13
Employée en intendance AFP						8	15
Gestionnaire en intendance CFC	-	8	23	48	54	33	33
CFC agriculteur délivré par l'école de Courtemelon indépendamment du canton d'origine	14	17	32	23	34	30	-
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	3	5	8

* Le passage de la formation CFC de 4 ans à 3 ans et l'introduction de l'AFP expliquent la diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC

La diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC s'explique par le passage de la formation CFC de 4 à 3 ans, ainsi que par l'introduction de la formation AFP.

On distingue nouvellement les employées en intendance AFP et les gestionnaires en intendance CFC. La fréquentation de l'école des métiers de l'intendance reste stable, si l'on additionne les formations AFP et CFC.

Après une année précédente très fréquentée, l'école de chef d'exploitation a retrouvé un effectif d'une dizaine de participants. L'importance de la formation supérieure doit sans cesse être rappelée. Les efforts doivent être poursuivis afin qu'un maximum de jeunes étoffent leur formation, que ce soit par la voie brevet-maîtrise ou HES/EPF.

La collaboration s'est poursuivie avec la FRI, grâce aux cours dispensés par Briec Lachat, employé de la CJA, à raison de 50% de son temps de travail.

14.5 Formation continue

La Fondation rurale interjurassienne a dispensé 72 cours parmi les 91 thèmes proposés, attirant quelque 700 participants du canton du Jura. Chacun de ces participants a suivi en moyenne 2,1 cours, en 2011.

Les cours proposés dans les thématiques agriculture biologique, production végétale, production animale, équipement rural et construction, produits du terroir ou encore santé-bien-être-développement personnel ont rencontré un

grand succès puisque la quasi-totalité des cours programmés a été dispensée. En revanche, deux des quatre cours de gestion et d'économie rurale prévus n'ont finalement pas été dispensés alors qu'il s'agit de sujets toujours plus décisifs pour les exploitations. Les informations passent vraisemblablement encore davantage par la vulgarisation que par la formation continue.

15 Communication agricole

15.4 Fenêtre sur l'agriculture :

La présence dans le Quotidien jurassien a été remaniée. L'élaboration d'une nouvelle mise en forme, plus aérée, sur une page complète contre une demi-page auparavant, vise à augmenter l'attrait pour cette publication financée avec l'appui de l'Union suisse des paysans, dans l'objectif de promouvoir les prestations de l'agriculture. Testée fin septembre sur le thème du terroir, cette nouvelle formule intitulée « Fenêtre sur la campagne », a suscité des échos favorables. Elle sera reconduite en 2012, à une fréquence toutefois plus réduite, pour des raisons de coûts.

15.5 Brunch du 1^{er} août

Cinq exploitations du canton ont organisé le brunch du 1^{er} août, véritable opération séduction de l'agriculture suisse. Les familles Amstutz à Mormont, Schmied à la Haute-Borne, Flück au Peu-Péquignot, Rohr à Montignez ainsi que la Fondation Le Roselet ont accueilli plusieurs centaines de convives.

La CJA tient à remercier les exploitations participantes et encourage de nouvelles fermes à renforcer cette formidable action de relations publiques de l'agriculture.

15.6 Stand de communication agricole

L'agriculture s'est à nouveau présentée au grand public lors du Comptoir delémontain, rebaptisé désormais Foire du Jura. L'animation du stand par les sociétés régionales et le personnel de la CJA a permis d'entretenir le lien avec le consommateur, par le dialogue, la distribution des brochures de l'Agence d'information agricole romande AGIR et un jeu mis à disposition par l'USP, comme le reste du stand d'ailleurs.

15.7 Terrien interjurassien

Le Terrien interjurassien, bulletin régional d'informations du monde rural, a été publié douze fois durant l'année 2011. La bonne collaboration entre la FRI, la CJA et la CAJB permet de regrouper les informations essentielles de l'agriculture interjurassienne, qu'il s'agisse d'actualités, d'annonces de cours de formation ou d'autres communications utiles aux familles paysannes. La CJA entend se pencher sur l'efficacité de ce moyen d'information et pourrait compléter ses canaux d'informations par des newsletter internet et des sms à l'attention de ses membres. Le but serait de gagner en rapidité pour la diffusion d'informations prioritaires

15.8 Hebdomadaire AGRI

La communication à l'attention des agriculteurs s'est également faite au travers de l'organe officiel des agriculteurs romands : le journal Agri. Les communiqués y sont publiés de manière quasi systématique et la couverture des thèmes jurassiens par les correspondantes du journal y est fréquente. Par ailleurs, la diffusion à l'échelon romand offre un avantage en sensibilisant les lecteurs aux problématiques jurassiennes.

15.9 Action franc fort

En zone frontière, la crise de l'euro et la force du franc poussent nombre de consommateurs à traverser la frontière pour faire leurs emplettes. Pour lutter contre ce tourisme alimentaire, la CJA a réagi par une action positive avec le message « Merci d'acheter suisse », samedi 3 septembre dernier. Devant trois centres commerciaux du canton – à Bassecourt, Porrentruy et Saignelégier – les agriculteurs sont ainsi allés à la rencontre des consommateurs en leur offrant jus de pommes et brochures d'informations.

Cette action visait également à réprouber les critiques accusant l'agriculture suisse d'être responsable de la cherté en Suisse, par la démonstration de ce que reçoit réellement le producteur sur le prix final en magasin et par le rappel des prestations qu'assume l'agriculture suisse. Cette action a bénéficié d'un écho très favorable dans les médias, notamment à la Radio suisse romande. En fin d'année, l'USP a coordonné des actions du même genre dans d'autres zones frontière du pays.



15.10 Concours suisse des produits du terroir

La CJA, de concert avec la CAJB, s'est chargée des animations du Concours suisse des produits du terroir, les 1 et 2 octobre 2011, à Courtemelon. En plus du stand de communication agricole « Proches de vous. Les Paysans suisses. », les chambres et le Cercle agricole de la vallée de Delémont ont aménagé une ferme miniature rassemblant veaux, moutons, chevaux, chèvres, poules et lapins. Très appréciée des familles, cette animation a permis de tisser encore plus les liens entre agriculture et grand public. Faisant de Courtemelon la capitale des terroirs le temps d'un week-end, cette manifestation a attiré quelque 20'000 visiteurs, curieux de découvrir les saveurs de la production de proximité.



15.11 Char Marché-Concours national de chevaux

Bénéficiant de bonnes conditions météorologiques, le marché-concours national de chevaux a attiré quelque 55'000 personnes les 13 et 14 août 2011, à Saignelégier. La retransmission en direct le samedi et le dimanche a offert une tribune rêvée pour la promotion de la race Franches-Montagnes et la région toute entière. Le cortège a à nouveau conquis le public. La Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes y a défilé avec un char au décor de la région et assorti du message « Proches de vous. Les paysans suisses ».

16 Assurances

16.4 Caisse maladie AGRISANO

Statistiques du nombre d'assurés :

Type d'assurance	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Base LAMal	2'219	1'875	1'723	1'655	1'302	1'136	1'074
Compl. AGRI-spécial (LCA)	611	602	593	605	588	601	612
Indemnité journalière	165	165	169	178	184	199	214
AGRI-protect (protection juridique)	-	153	157	176	184	199	208

En 2011, nous avons enregistré une perte de 62 assurés en assurance obligatoire des soins, pour la plupart issu du milieu non-agricole et les primes ont dû être augmentées de 6%. Cependant, les 513 assurés qui ont choisi le modèle médecin de famille AGRI-eco, ont bénéficié d'un rabais conséquent de 12%. De plus et ce depuis quelques années déjà, Agrisano offre un rabais de 50% dès le 3^{ème} enfant et les suivants. Agrisano reste attractive pour l'assurance de base.

Le nombre d'assurés à l'assurance complémentaire AGRI-spécial ainsi qu'à l'assurance d'indemnité journalière maladie/accident est resté stable avec une légère progression. Les primes de ces dernières n'ont subi aucune augmentation par rapport à 2010 et restent très concurrentielles avec de nombreux avantages. Cette complémentaire reste réservée uniquement aux agriculteurs.

Depuis sa création en 2006, les primes de l'assurance de protection juridique rurale AGRI-protect sont restées inchangées soit 6,90 fr./mois (enfants co-assurés gratuitement). Cette assurance est vivement recommandée car elle couvre 3 domaines, soit : privé, circulation routière et exploitation agricole.

En 2011, M. Jérôme Huber, juriste de la Société rurale de protection juridique FRV, a ouvert 10 dossiers sans tenir compte des nombreux entretiens téléphoniques. Ces dossiers concernaient, pour la majeure partie, des contrats de bail (3) et des droits administratifs (5).

16.5 Assurance globale pour le personnel d'exploitation

L'assurance globale regroupe toutes les assurances obligatoires qu'un employeur doit conclure (selon le Contrat-Type de travail pour le personnel agricole CTT) lors d'engagement de personnel extra familial, hormis l'AVS. Soit la LPP - Caisse de pension 2^e pilier a, la LAA – assurance-accidents et l'IJM – assurance d'indemnité journalière maladie

Année	LPP		LAA		IJM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2005	957'157.-	139'273.55	2'176'026.-	109'454.30	2'455'749.-	17'009.80
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90

La facturation de ces assurances s'effectue à terme échu et par conséquent, en 2011, nous avons enregistré une masse salariale 2010 de plus de 3 millions de francs. Ce « pack » d'assurances est idéal car vous minimisez les frais administratifs. Tous vos employés sont assurés automatiquement, un guichet « unique » pour tous les cas de sinistre, aucune lacune d'assurances, etc... De plus et sur demande, nous établissons les décomptes de salaires des employés.

16.6 Autres activités du secteur « assurances »

Le secteur assurances de la CJA, en étroite collaboration avec l'Union Suisse des Paysans et AGRISANO, est au service des familles paysannes jurassiennes. L'objectif principal est de fournir une prestation neutre et de qualité, dans le contrôle et la révision du portefeuille d'assurances, ainsi que dans les assurances maladies, indemnités journalières et protection juridique.

Lors de chaque contrôle, le conseiller, en l'occurrence M. Paul-André Houlmann, remet à la famille des considérations écrites sur lesquelles elle pourra se baser, afin d'effectuer les adaptations qu'elle souhaite, judicieuses ou nécessaires. Ces considérations s'étendent à toutes les assurances, qu'elles soient de type personnel, exploitation, bâtiments, machines ou autres.

Il est à préciser que cette prestation est offerte à chaque membre de la CJA et peut, selon les désirs, être complétée par une analyse des besoins en prévoyance, que ce soit en 2^e ou 3^e pilier. Il est également à indiquer que notre conseiller est à disposition, afin de fournir un soutien dans le cadre d'une optimisation fiscale.

Lors de l'exercice écoulé, 70 conseils globaux ont été dispensés et cette prestation demeure toujours à disposition pour l'année 2012.

17 AJAPI

En 2011, l'Association Jurassienne des Agriculteurs en Production Intégrée (AJAPI) a obtenu de nouveaux mandats de contrôles : les contrôles de la Production Primaire (OPPr), les contrôles des Données des Structures et SCE, les contrôles de l'Hygiène sur la Production Laitière (OHyPL) ainsi que les contrôles des fromages AOC Gruyère et Tête de Moine.

AJAPI emploie 26 contrôleurs sur le territoire jurassien dont 4 nouveaux en 2011. Deux contrôleurs spécialisés ont été formés pour l'HyPL et l'AOC fromage: Audrey Sylvestre et Claude Fleury. A la commission de contrôle, M. Clément Daucourt reprend la place de président succédant ainsi à M. Claude Fleury, démissionnaire.

AJAPI est une organisation de contrôle répondant aux normes d'accréditation ISO 17020 et est auditée chaque année par le SAS (service d'accréditation suisse). Les contrôles portent sur le respect de règles selon l'ordonnance sur les paiements directs. AJAPI contrôle depuis de nombreuses années les programmes PER / SRPA / SST et le respect de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) ainsi que les marques AQ Viande, les labels IPS et Suisse Garantie ainsi que la détention des juments des Franches-Montagnes pour la Fédération suisse de la race Franches-Montagnes (FSFM).

Situation 2011

Programme	Inscrits	Visite de contrôle	Constats de manquement
PER	904	259 (28%)	65 (8%)
SRPA / SST	817	236 (28%)	34 (4%)
HyPL / AOC	539	70 (13%)	

18 Service de renseignements juridiques

Les conseils juridiques sont très appréciés des membres de la CJA. Les questions toujours plus complexes touchant le bail à ferme agricole, le droit foncier rural, l'aménagement du territoire et bien d'autres domaines, trouvent le plus souvent des réponses grâce aux spécialistes proposés par la CJA. L'avocat attitré, Me Claude Jeannerat, dispense des conseils juridiques à des coûts intéressants de 40 fr. la première heure puis de 80 fr. dès la 2^e heure. L'autre possibilité, toujours plus prisée, est celle de l'assurance protection juridique AGRI-protect, d'Agrisano. Pour un montant de 6,90 fr. par adulte et par mois, la famille paysanne dispose d'une protection juridique efficace grâce aux conseils avisés de la Société rurale de protection juridique, de Prométerre. Présent toutes les deux semaines dans les locaux de la CJA, le juriste Jérôme Huber répond aux demandes des assurés AGRI-protect. Faite sur-mesure pour les familles paysannes et dans la limite des conditions d'assurance, AGRI-protect va même jusqu'à prendre en charge une éventuelle procédure judiciaire.

19 Programme d'activités 2012

19.4 Politique agricole

Le traitement, par les Chambres fédérales, de la Politique agricole 2014-2017 constitue l'un des grands enjeux 2012. Après avoir répondu à la procédure de consultation, la CJA analysera en détail le message du Conseil fédéral à l'attention du parlement. En concertation avec l'USP et AGORA, elle décidera sur quels points mettre le poids afin d'obtenir des corrections par le Parlement, en actionnant les relais politiques.

Les points clés relevés lors de la consultation sont notamment le maintien de la contribution UGB voire l'instauration d'une contribution herbagère à la surface progressive en fonction de la charge en bétail, l'abaissement des montants accordés à la contribution à la transition en octroyant davantage de moyens à la sécurité de l'approvisionnement, le fait de rendre la contribution à la transition transmissible, le rehaussement des échelonnements (surfaces et cheptel), l'introduction d'une contribution spécifique aux céréales fourragères, l'acceptation des surfaces actuellement en zone à bâtir pour l'octroi des paiements directs ou encore la réduction de la part de cofinancement cantonal de 20 à 10%, pour les projets qui y sont soumis. La prise en compte des spécificités régionales, comme les possibilités de fumure pour les pâturages d'estivage en production de Tête de Moine seront également défendues.

19.5 Animation rurale et groupe « jeunes agriculteurs »

Le projet du groupe de travail sociétés régionales devrait voir le jour en 2012 avec l'engagement d'un(e) animateur(trice) rural(e) à temps partiel, au service des régions. Pour sa part, le groupe jeunes agriculteurs sera officiellement lancé lors de l'assemblée générale ordinaire 2012. Le succès de ces deux projets résidera d'une part dans le profil de l'animateur, mais aussi et surtout dans la volonté de la base paysanne et de la relève, de s'impliquer pour des projets de demain.

19.6 Etude de la filière cheval

Porté par la CJA et la CAJB, le projet LPR filière cheval se concrétisera en 2012 de par le mandat confié à la HEG-Arc. L'objectif consiste à améliorer la valorisation touristique de l'élevage chevalin à l'échelon interjurassien. Si les conclusions de cette vaste étude sont attendues pour le printemps 2013, l'essentiel des travaux se dérouleront au cours de l'année 2012, sous la supervision du groupe de pilotage formé des deux chambres, des représentants des cantons et des milieux touristiques.

19.7 Préservation de l'aire agricole

Qu'il s'agisse de l'avancée de l'urbanisation ou de mesures de protection et de revitalisation des eaux, la CJA entend contrer toute emprise injustifiée et disproportionnée sur les terres agricoles. La chambre agira tant sur le plan politique que vis-à-vis de projets particuliers menaçant à l'excès les bases de production agricoles.

19.8 Economie laitière

La CJA place ses espoirs dans la réforme de l'Interprofession du lait, seule plate-forme pour l'heure à même de donner rapidement des bases au marché laitier et d'établir des solutions entre acteurs de la filière. La CJA martèlera ses revendications vis-vis de la réforme en cours, à savoir la réélection complète du comité de l'IP-Lait, la révision des processus décisionnels, le rééquilibrage des forces par une représentation renforcée des producteurs indépendants, l'application uniforme de la segmentation du marché (en kg et non en % avec la possibilité de renoncer à produire du lait B et C) ou encore la mise en place de sanctions dissuasives pour qui ne respecterait pas les décisions adoptées. Il appartiendra à l'assemblée des délégués de l'IP-Lait de ratifier la réforme que son comité lui proposera. La CJA décidera alors si les nouvelles dispositions sont suffisantes et l'attitude à adopter pour la suite.

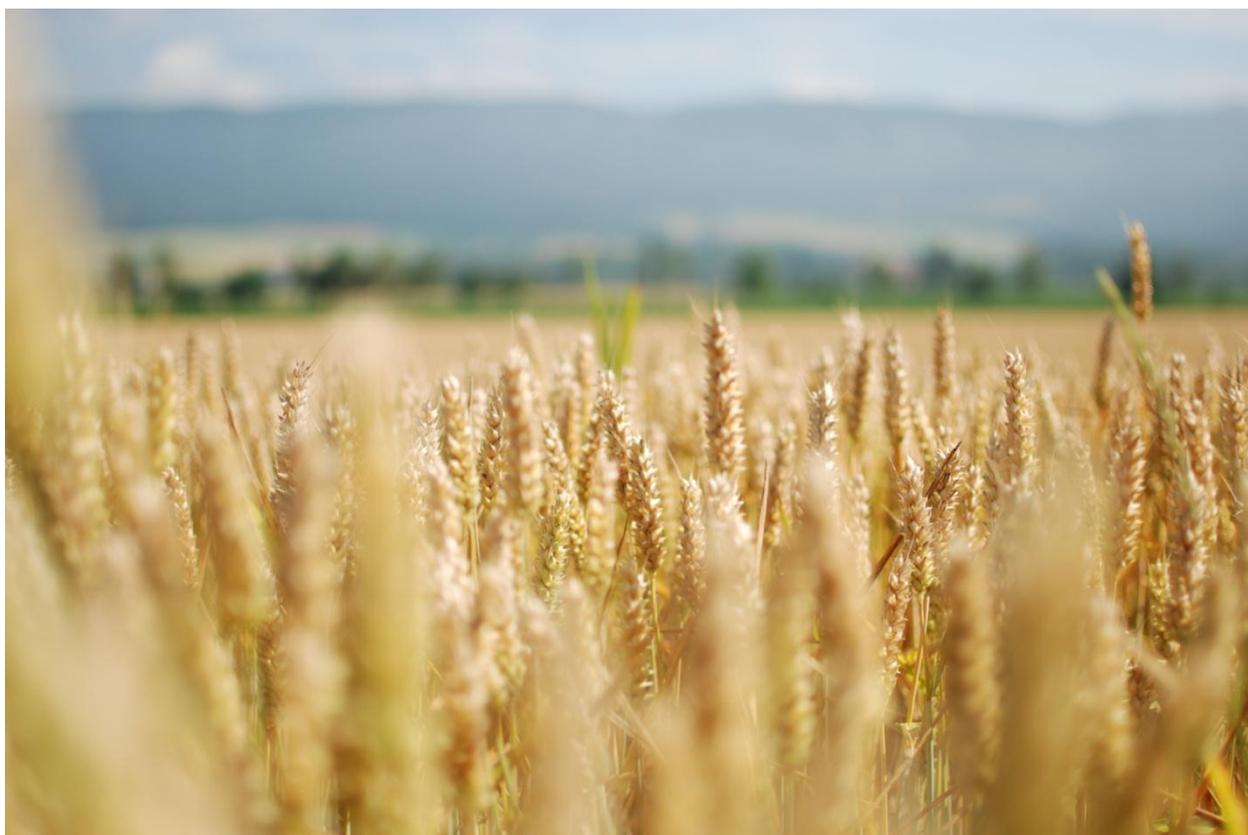
Sur un plan plus local, la CJA s'impliquera dans la commission de la filière laitière, élargie à l'échelon interjurassien. De concert avec les différents acteurs de la filière, il s'agira de concrétiser les pistes visant à accroître la valeur ajoutée de la production laitière jurassienne, notamment en augmentant ces prochaines années la part de lait transformé. La commission de la filière laitière devra impérativement compter sur l'implication de la base sans qui les projets ne peuvent ni naître ni aboutir.

19.9 Promotion de l'agriculture

Les actions de promotion de l'agriculture seront renforcées. Il est en effet essentiel de cultiver une image positive de l'agriculture suisse auprès du consommateur, pour se démarquer clairement de la concurrence étrangère. Les projets soumis par la CJA à l'USP ont permis de décrocher un financement supérieur à l'année précédente, ce qui nécessitera ainsi une présence renforcée auprès du grand public. Nul doute que l'étape du Tour de France sur sol jurassien constitue la manifestation phare où l'agriculture du canton compte bien se montrer en vitrine, que ce soit par ses chevaux, par des actions de communication ou encore par ses produits du terroir. La promotion des prestations de l'agriculture suisse sera renforcée lors du Marché-concours national de chevaux, à Saignelégier. Les activités habituelles seront pour leur part reconduites.

19.10 Bourse d'échange de service et d'équipements agricoles

Envisagé par Prométerre, le lancement d'une bourse d'échange-vente de services et d'équipements agricoles intéresse de près la CJA qui pourrait devenir partenaire de ce projet. Une plate-forme Internet à cet effet poursuit non seulement un objectif de réduction des coûts des exploitations mais permettrait aussi de répondre de manière plus ciblée aux besoins de nos agriculteurs en matière de dépannage agricole. Cette offre internet serait ainsi complémentaire à la liste actualisée de dépanneurs que la CJA s'engage à gérer.



Ont participé à la rédaction de ce rapport d'activité :

CJA : Michel Darbellay, Stéphanie Choulat, Briec Lachat, Paul-André Houlmann, Philippe Jeannerat, Roger Hutmacher.

FRI : Pierre-André Odiet, Véronique Frutschi, Lionel Gilliotte, Victor Egger.

AJAPI : Nicole Eggenschwiler.